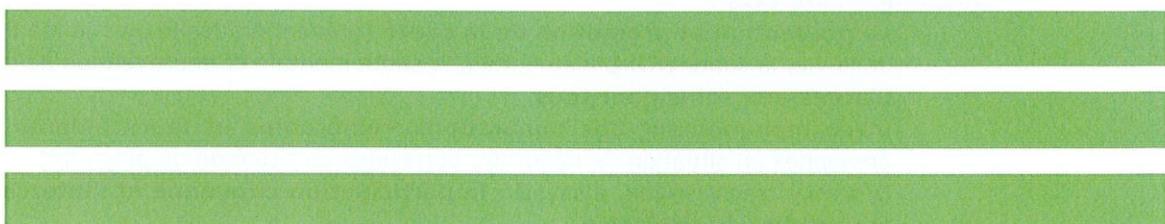
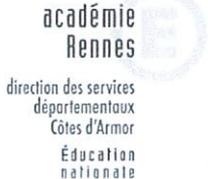


Contrat Local de Santé Lamballe Terre & Mer

2023-2027



PREAMBULE

Depuis plusieurs années, le territoire de Lamballe Terre & Mer est engagé dans une démarche volontariste en matière de santé (organisation et coordination des parcours de santé, création de maisons de santé pluriprofessionnelles, réflexion sur l'attractivité du territoire pour l'accueil des médecins, partenariat avec le Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre, politique de maintien à domicile, etc).

Désireux d'aller plus loin, les élu(e)s de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer ont décidé de s'engager dans l'élaboration et la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS), qui se décline autour de trois grands objectifs :

- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- le développement d'une nouvelle dynamique partenariale, au service des habitants, pour répondre aux problématiques de santé recensées sur le territoire,
- mettre « la santé au cœur de toutes les politiques » pilotées par l'EPCI.

Un diagnostic territorial de santé a été mené, début 2022, afin de mettre en lumière les besoins et problématiques de territoire en matière de santé publique et d'accès aux soins. La parole des habitants a également été prise en compte par le biais de la diffusion d'une enquête par questionnaire et par l'animation du « Porteur de paroles » sur l'espace public. Ce diagnostic a constitué le point de départ pour construire les actions de ce Contrat Local de Santé.

Des groupes de travail ont ensuite eu lieu, avant l'été, afin de décliner les enjeux recensés en fiches-actions opérationnelles. Ce sont près de 80 personnes (élus, professionnels, bénévoles, habitants...) qui ont souhaité s'associer à ces réunions.

19 fiches-actions opérationnelles ont découlé de ces groupes de travail partenariaux. Elles s'articulent autour de quatre axes :

- **La prévention et promotion de la santé** (prévention dès le plus jeune âgée et tout au long de la vie, la santé environnementale, la santé mentale et la prévention de la crise suicidaire).
- **L'accès aux soins pour tous.**
- **L'accompagnement des populations vulnérables et leurs aidants** (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité).
- Des axes transversaux, à savoir : **la participation citoyenne et l'interconnaissance entre les acteurs du territoire.**

Elles constituent le cadre d'actions pour les 5 prochaines années.

François NEGRIER

Directeur de la délégation
départementale des Côtes d'Armor

Agence Régionale de Santé

Thierry ANDRIEUX

Président

Communauté d'Agglomération
Lamballe Terre & Mer

SOMMAIRE

Préambule	2
Introduction	4
Contexte réglementaire.....	4
Contexte du contrat et caractéristiques du territoire	5
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	8
Le Contrat Local de Santé	16
Article 1 – Objet du contrat	16
Article 2 - Périmètre géographique du contrat	16
Article 3 - Parties signataires.....	17
Article 4 - Partenaires.....	18
Article 5 – Gouvernance	18
Article 6 – Suivi et évaluation du contrat	19
Article 7 – Durée et révision du contrat	19
SIGNATURES.....	20

INTRODUCTION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

⊕ Rappel du cadre réglementaire

Les Contrats Locaux de Santé sont définis, de manière légale, par deux articles du Code de la santé publique :

- ▶ L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « *peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les **contrats locaux de santé** définis à l'article L. 1434-10* ».
- ▶ L'article L1434-10 qui dispose : « *la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de **contrats locaux de santé** conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social* ».

⊕ Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

De manière générale, les CLS permettent donc de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'Agence Régionale de Santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité et les associer à la définition des politiques ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;
- Bénéficier de la connaissance qu'a l'EPCI de sa population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé. Par exemple, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture ;

CONTEXTE DU CONTRAT ET CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

⊕ Présentation du territoire

Lamballe Terre & Mer a été créée le 1er janvier 2017. Depuis le 1er janvier 2019, avec la création de Lamballe-Armor (née de la fusion des communes de Lamballe, Morieux et Planguenoual), Lamballe Terre & Mer est devenue une Communauté d'Agglomération.

Lamballe Terre & Mer, composée de 38 communes, représente une superficie de 900 km² réunissant des territoires complémentaires avec un bassin de vie autour du pôle de la ville centre de Lamballe-Armor (plus de 17 000 habitants), des zones rurales et une façade littorale (42 km de côtes).

Le territoire bénéficie d'infrastructures de communication structurantes. Il est traversé d'est en ouest par la RN 12 reliant Rennes à Brest, au Nord par la RN 176 reliant Lamballe à Caen et desservi depuis juillet 2017 par la ligne à grande vitesse du TGV Paris-Brest (qui relie désormais Lamballe-Armor et Paris en 2h08).

⊕ Caractéristiques géographiques et démographiques

Sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, il existe une hétérogénéité dans le nombre d'habitants par communes. En effet, cela varie de 378 à 17156 habitants. Nous pouvons également noter le poids de la Ville de Lamballe-Armor, centrale sur le territoire de l'Agglomération. La population la plus âgée se concentre sur le territoire côtier (Pléneuf-Val-André, Erquy) et au sud (Plénée-Jugon). Les populations plus jeunes se concentrent sur les communes voisines de Lamballe-Armor.

Une population de plus en plus vieillissante

En 2018, la moyenne d'âge de la population LTM était de 43.4 ans. L'indice de jeunesse était égal à 0.78. Le vieillissement de la population de plus en plus marqué depuis ces dernières années (baisse progressive de l'indice de jeunesse). Il représentera un défi majeur pour les prochaines années sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

En 2018, sur l'Agglomération, ce sont plus de 9 personnes sur 10 (90.8%), âgées de 75 ans et plus qui résident à leur domicile. Environ 1 personne sur 10 âgée de 75 ans et plus vit dans un établissement tel qu'un foyer logement ou un EHPAD.

Un taux de natalité et de fécondité favorable

Les naissances sur l'Agglomération Lamballe Terre & Mer ont représenté 11.8% des naissances costarmoricaines entre 2017 et 2019, positionnant le territoire à la 4ème place.

Concernant le taux de fécondité, il est égal à la moyenne métropolitaine mais supérieure au taux départemental et breton (6% contre 5.9% dans les Côtes d'Armor et 5.7% en Bretagne).

Une augmentation du nombre de familles monoparentales

Le nombre de familles monoparentales a augmenté entre 2008 (13.8%) et 2018 (17.1%). Cependant, ce taux reste nettement inférieur à la proportion moyenne départementale. De plus, Lamballe Terre & Mer est le territoire qui compte le moins de familles monoparentales, en comparaison des autres EPCI.

⊕ Caractéristiques socio-économiques

Un taux d'activité plutôt favorable

En 2018, dans les Côtes d'Armor, le taux d'activité des 15-64 ans était de 73,9%, taux équivalent à celui observé au niveau régional ou national. A contrario, ce taux varie en fonction des intercommunalités, Lamballe Terre & Mer se positionnant dans la fourchette haute (76,6 %). Le territoire se positionne de la même manière avec le taux d'activité des 25-54 ans (qui ne prend pas en compte les jeunes adultes toujours en formation ainsi que les actifs en fin de carrière), qui est égal à 94.6%.

L'industrie agroalimentaire est bien présente sur le territoire. 19.3% des actifs travaillent dans la filière industrielle contre 12.2% à l'échelle nationale. Dans ce sens, le territoire a été identifié comme Territoire d'Industrie en septembre 2019.

Un taux de chômage relativement bas

En 2020, 4327 personnes étant demandeurs d'emploi sur le territoire. Ce nombre a diminué de 5.7% entre 2019 et 2020. Taux bien inférieur à la moyenne départementale, régionale et nationale du fait des secteurs d'activité existants sur le territoire. Au cours du 4ème trimestre 2019, le taux de chômage était relativement bas (6.9%). Ce taux est à nuancer en fonction d'éventuels contrats précaires existants.

⊕ Constats épidémiologiques

Indicateurs d'état de santé de la population

En 2020, dans les Côtes d'Armor, le taux de mortalité¹ était égal à 12,9 pour 1000 habitants. Ce taux est nettement supérieur aux autres départements bretons, notamment du côté des hommes (13,3 (H) contre 10,9 (F) pour 1000 habitants)).

Contrairement au taux de mortalité prématuré² qui demeure inférieur sur le territoire, en comparaison au taux régional (entre 156 et 190 décès pour 100 000 habitants pour Lamballe Terre & Mer, 203 pour la Bretagne).

Concernant le taux de mortalité prématuré évitable³, il est similaire au niveau régional mais reste supérieur au niveau national.

En 2020, dans les Côtes d'Armor, est recensé un excès de mortalité liée à un cancer de la peau, en comparaison au niveau national, avec une hausse de 38% pour les femmes et de 28% pour les hommes.

En 2020, 14 633 habitants du territoire ont été enregistrés comme souffrant d'une Affection Longue Durée (ALD). De plus, le nombre de personnes en ALD ne cesse d'augmenter depuis 2011, passant de 17% en 2017 à environ 22% en 2022.

Le Contrat Local de Santé de l'Agglomération devra également prendre en compte les éléments suivants :

- Un taux de prévalence sous traitement antihypertenseurs (avec ou sans pathologies), plus élevé que la moyenne régionale.
- Un taux de prévalence sous traitement antiasthmatique régulier chez les 5-44 ans, plus élevé que la moyenne régionale.

¹ Le taux de mortalité correspond au rapport entre le nombre annuel de décès et la population totale moyenne sur une période et dans un territoire donné.

² Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année.

³ Le taux de mortalité prématurée évitable, c'est le nombre des décès de cette catégorie liés à des pratiques ou des comportements individuels (consommation d'alcool, de tabac, de drogues, suicide, accidents de la circulation).

Déterminants comportementaux de la population en matière de santé publique

La mortalité liée à la consommation de tabac reste significativement inférieure sur le territoire, par rapport au niveau régional.

A contrario, la mortalité liée à l'alcool est supérieure au niveau régional pour les deux sexes, et notamment pour les hommes. Une vigilance particulière devra notamment être portée sur la consommation d'alcool des plus jeunes (phénomène d'hyper-alcoolisations rapides).

Le territoire de Lamballe terre & Mer est également caractérisé par une mortalité et une morbidité hospitalière liée au suicide supérieure à la moyenne régionale. Une vigilance devra être portée chez les jeunes de 12-18 ans et les 65 ans et plus (où le taux d'hospitalisation pour tentative de suicide supérieur est dans les Côtes d'Armor en comparaison à la moyenne régionale).

Les facteurs associés aux pensées suicidaires, en 2019, qui semblent se démarquer sont le fait de vivre seul, d'être au chômage, avoir été victime de menace, humiliation, intimidation et/ou violence, harcèlement sexuel, avoir vécu une séparation/divorce, une dépression ou un/des épisodes dépressifs, les maladies psychiatriques, les maladies chroniques, une consommation d'alcool, une consommation de tabac quotidien.

D'autres facteurs peuvent également être associés à pensées suicidaires tels que l'endettement, le décès d'un être cher ou le rejet lié à une orientation sexuelle, une identité de genre ou une identité culturelle.

Pour finir, l'accroissement continu de la sédentarité, de l'inactivité physique et de l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées est également recensé. L'activité physique et sportive est reconnue comme un déterminant majeur de santé et de bien-être, notamment chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées (maintien en bonne santé et de l'autonomie).

⊕ Constats liés à la santé environnementale

Contexte actuel difficile : vulnérabilité climatique avec altération de la biodiversité, apparition de maladies chroniques, crise énergétique, région avec présence de radon...

Méconnaissance sur la notion santé environnementale, non repérée comme étant un déterminant de la santé sur lequel il faut agir pour améliorer l'état de santé des populations.

Nécessité d'asseoir le rôle de la collectivité comme pilote dans la prise en compte de la santé-environnement sur le territoire.

Transversalité et co-construction indispensable entre les services internes : Plan Climat Air Energie Territorial, Projet Alimentaire de Territoire, Feuille de route environnementale de la collectivité...

L'ARTICULATION DU CLS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTEES PAR LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

⊕ Les priorités de l'Agence Régionale de Santé

Le Projet Régional de Santé, adopté le 29 juin 2018, fait reposer la politique de santé bretonne sur sept orientations stratégiques :

- ▶ Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie ;
- ▶ Garantir l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile ;
- ▶ Faciliter les parcours de soins, de santé et de vie par une organisation plus coordonnée ;
- ▶ Renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge ;
- ▶ Développer la performance et l'innovation du système de santé ;
- ▶ Mieux préparer le système de santé aux événements exceptionnels ;
- ▶ Construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale.

Du fait de la combinaison fréquente de différents déterminants de santé, dont l'environnement, les objectifs du PRS s'inscrivent également dans le cadre du Programme régional santé environnement 2017-2021. Celui-ci, signé le 4 juillet 2017, donne la priorité aux actions engagées à l'échelle des territoires. **La réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ainsi que l'amélioration de la visibilité et la territorialisation des initiatives sont les nouvelles ambitions portées par le PRSE3.**

L'Agence Régionale de Santé a souhaité cibler prioritairement les objectifs du PRS 2 pouvant trouver une mise en œuvre partenariale au sein des territoires via les CLS.

Sont ainsi retenus **4 axes stratégiques, prenant en compte un objectif transversal de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** :

- ▶ **La promotion de la santé** : les actions de prévention et de promotion de la santé sur les déterminants de santé individuels et collectifs (dont santé-environnement) ;
- ▶ **L'accès aux soins de premier recours** et le développement de l'exercice coordonné ;
- ▶ **Les populations vulnérables et leurs aidants** : l'accès aux accompagnements et aux soins, l'accès aux droits et la place dans la cité, l'inclusion, la coordination des soins et des parcours ;
- ▶ **L'innovation et la participation citoyenne** : les action(s) dont le contenu et la mise en œuvre seront, sur la durée du CLS, définis et réalisés avec la participation directe des habitants.

Pour des questions de clarification des rôles, la coordination des soins et des parcours peut faire l'objet d'actions dans un CLS, dans la mesure où celles-ci sont en cohérence avec les dispositifs développés sur les territoires et leurs feuilles de route (MAIA, MDPH, PTSM, CPTS, PTA...). Le principe d'un CLS n'est pas en effet d'installer ses propres instances de régulation des parcours qui doublonneraient avec les dispositifs territoriaux existants.

Les CLS n'ont pas vocation à définir :

- Des objectifs « internes » aux établissements : performance, pertinence, qualité, sécurité...
- Des objectifs de programmation de l'offre sanitaire et médico-sociale.

🕒 **Les priorités de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer**

La Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer détient un nombre important de compétences, qu'elles soient obligatoires, facultatives ou volontaristes :

- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et touristique,
- L'emploi-formation,
- l'enfance-jeunesse,
- les transports et la mobilité,
- Le sport,
- La culture,
- L'eau-Assainissement,
- Les aires d'accueil des gens du voyage,
- L'environnement et les milieux naturels,
- L'habitat,
- Le développement social,
- Le numérique,
- **La santé,**
- Les déchets ménagers.

Les grands enjeux du territoire, définis par élus pour les prochaines années, sont :

- ▶ Maintenir et renforcer l'attractivité du territoire pour garantir son développement au niveau économique, résidentielle et touristique.
- ▶ Affirmer l'identité du territoire caractérisé par une complémentarité entre espaces urbains, littoraux et ruraux.
- ▶ Optimiser les chances de développement dans un environnement concurrentiel.
- ▶ Être acteur de son avenir : s'organiser à long terme.
- ▶ Assurer la continuité des services de proximité sur le territoire.
- ▶ Harmoniser et développer les services, tout en maîtrisant la fiscalité.

Ils se déclinent autour de 5 orientations stratégiques, à savoir :

- ▶ Un territoire créateur d'emplois et qui donne du sens au travail local.
- ▶ Une belle qualité de vie pour toutes les générations.
- ▶ Une proximité et un lien social au quotidien.
- ▶ Un engagement écologique pour relever les défis de demain tous ensembles.
- ▶ Une coopération à toutes les échelles.

Dans ce cadre et depuis plusieurs années, le territoire de Lamballe Terre & Mer est engagé dans une démarche volontariste en matière de santé (organisation et coordination des parcours de santé, création de maisons de santé pluri-professionnelles, réflexion sur l'attractivité du territoire pour l'accueil des médecins, partenariat avec le Centre Hospitalier du Penthievre et du Poudouvre, politique de maintien à domicile, etc).

Désireux d'aller plus loin, les élus ont donc souhaité et acté l'élaboration et la mise en œuvre de ce Contrat Local de Santé 2023-2027, afin de structurer une réelle politique de santé publique volontariste à l'échelle communautaire. Celui-ci a pour principaux objectifs :

- ▶ la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- ▶ le développement d'une nouvelle dynamique partenariale, au service des habitants, pour répondre aux problématiques de santé recensées sur le territoire,
- ▶ mettre « la santé au cœur de toutes les politiques ».

Lamballe Terre & Mer assurera le pilotage de ce dispositif.

⊕ Les priorités de la Préfecture des Côtes d'Armor

Le Préfet des Côtes d'Armor est fortement engagé en faveur de la santé de l'ensemble de la population Costarmoricaine avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie et l'offre de soins dans le département.

En effet, l'État joue un rôle important en matière d'aménagement du territoire et veille aux grands enjeux de cohésion et d'égalité des territoires, qu'ils soient littoraux, urbains ou ruraux, en apportant notamment son soutien aux secteurs les plus fragiles ou périphériques. Dans ce contexte, le préfet arrête les périmètres des schémas de cohérence territoriale, participe à leur élaboration et les valide. Il signe avec les présidents des communautés de communes ou communautés d'agglomération des contrats de relance et de transition écologique pour la période 2021-2026, qui soulignent toutes les priorités de ces EPCI, et coordonnent les différentes contractualisations des différents partenaires, dont les Contrats Locaux de Santé. À ce titre, les politiques publiques d'aménagement du territoire déclinent au plan local les politiques de santé pilotées par l'ARS.

Par ailleurs, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ainsi que la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN), à travers le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), concourent à la mise en œuvre de ces politiques par la mobilisation de leurs compétences respectives en matière de politiques de solidarités et cohésion sociale (prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, fonctions sociales du logement, à la lutte contre les discriminations ...) et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire.

Les objectifs du nouveau contrat local de santé procèdent de la volonté d'articuler ces différentes politiques publiques, de manière territorialisée, notamment dans les domaines suivants :

- ▶ la lutte contre la pauvreté et la précarité,
- ▶ la santé mentale,
- ▶ les addictions,
- ▶ la démographie médicale et en particulier le développement de l'exercice coordonné.

⊕ Les priorités de la Région Bretagne

La Région Bretagne est fortement engagée en faveur de la santé des bretons et des bretonnes avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. Elle prend une part active dans la co-construction de la politique de santé en Région, notamment par la participation aux instances de démocratie en santé et aux contrats locaux de santé. La Région mobilise ainsi toutes ses politiques afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et d'apporter des réponses de proximité, adaptées aux réalités locales et aux besoins de chacun et chacune. Elle intervient notamment en matière de :

- ▶ Développement économique pour soutenir la recherche scientifique, développer la télé-santé et la silver économie ;
- ▶ D'amélioration des conditions de travail en luttant notamment contre les troubles musculo-squelettiques ;
- ▶ Formation initiale et continue pour développer l'éducation à la santé et doter la Bretagne des professionnel.le.s de santé dont elle a besoin.

Compétente en matière d'environnement et cadre de vie, elle est aussi particulièrement investie dans la promotion de la santé-environnementale et co-pilote la mise en œuvre du troisième Plan Régional Santé-Environnement aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé. La Région Bretagne mène

également une politique volontariste en matière de santé publique afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Renouvelées en 2017, ses orientations en la matière s'articulent autour de trois axes complémentaires :

- ▶ Permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé, en renforçant l'éducation à la santé, en garantissant un accès équitable à la santé pour toutes et tous et en réduisant les risques en milieu festif. Dans cet objectif, elle soutient notamment les projets éducatifs mis en œuvre par les établissements scolaires et contribue au développement de la prévention par les pairs auprès des lycéens·ne·nes et des jeunes en insertion.
- ▶ Contribuer à garantir l'accès aux soins de premier recours pour l'ensemble de la population bretonne, par de nouvelles mesures de soutien aux différentes formes d'organisation des soins, d'accompagnement de l'exercice coordonné et de renforcement de l'attractivité des territoires pour les jeunes professionnel.le.s de santé.
- ▶ Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé au plus près des besoins sur les territoires, en soutenant l'observation en santé, en s'engageant en faveur de l'ingénierie en santé et en renforçant son partenariat avec les territoires les plus fragiles.

C'est sur la base de ces orientations que la Région Bretagne s'engage à apporter son soutien à la mise en œuvre de réponses aux enjeux de santé du territoire de Lamballe Terre & Mer, en tant que signataire du Contrat Local de santé. Son intervention, précisée dans les fiches-actions du CLS, reposera sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs qu'elle porte.

⊕ Les priorités du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale depuis la loi du 13 août 2004, le Département est chargé de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller à la cohérence des actions menées sur son territoire par les différents acteurs (État, collectivités territoriales, associations, organismes divers...) en assurant leur coordination et en valorisant les ressources locales.

Les politiques des Solidarités Départementales sont mises en œuvre pour accompagner en proximité et tout au long de leur vie les costarmoricains. Rénovées, elles ambitionnent « une justice sociale et une solidarité qui protège et refonde les relations entre les individus », en prenant appui sur son schéma socle, le Schéma des Solidarités Humaines 2023-2027 regroupant dans un document unique les schémas départementaux de l'Enfance-Famille, de l'Autonomie, de l'Insertion et du Logement.

L'élaboration de ce Schéma, repose sur plusieurs principes :

- Partir des besoins de la personne pour construire avec elle les réponses les mieux adaptées à sa/ses difficulté(s), dans l'objectif de lui permettre d'accéder ou de recouvrer sa pleine autonomie,
- Agir en transversalité pour la conduite des politiques sociales,
- S'appuyer sur la force des territoires pour une action sociale « au plus près »,
- « Créer du commun » entre les services départementaux, les partenaires institutionnels, associatifs et les personnes accompagnées,
- Permettre d'essayer et d'expérimenter si cela a du sens pour un public, pour un territoire.

Par ailleurs, plusieurs thématiques transversales sont communes à ses composantes, et concernent :

- La prévention, qui doit être envisagée comme un investissement ;
- La santé, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, dans la mesure où l'absence de « bien-être physique, mental et social » constitue un frein dans le parcours des personnes et leur capacité à trouver/retrouver une pleine autonomie ;
- Le logement, qui est un sujet récurrent à l'ensemble des politiques sociales ;

- Le handicap, sujet majeur nécessitant d'être intégré dans l'ensemble des réflexions concernant nos politiques, en associant l'ensemble des partenaires dans l'objectif d'une totale inclusion des personnes.

Ces sujets nécessitent souvent de participer au rapprochement entre secteurs social, médico-social et sanitaire, via la mise en place d'outils communs de coordination dans le cadre des conseils territoriaux de santé et contrats locaux de santé afin d'assurer la simplification et la continuité des parcours et des accompagnements dans une approche globale de la personne.

En complément de ces dispositifs innovants pour tous les acteurs en présence, les notions de parcours de vie, de territoire, de participation citoyenne sont au cœur du Schéma des Solidarités Humaines 2023-2027 qui promeut la concertation, les coopérations, les articulations sur tous les champs de la santé et une lisibilité accrue de l'offre pour l'utilisateur.

Parallèlement, les Contrats départementaux de Territoire portés par le Département sont aussi des outils au service d'une politique territoriale intercommunale ouverte aux champs de la santé, de la solidarité comme leviers indispensables de développement local et social.

Signataire du Contrat Local de Santé, le Département des Côtes d'Armor s'engage par sa participation à la gouvernance et aux instances techniques, en faveur d'une complémentarité et d'une efficacité accrue de nos politiques respectives autour d'objectifs communs.

⊕ **Les priorités de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités met, notamment, en œuvre les politiques publiques en matière de lutte contre les exclusions, d'insertion sociale et professionnelle et concourt à l'identification et à la prise en compte des besoins prioritaires de santé des populations les plus vulnérables et à la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Elle contribue ainsi, aux déterminants de la santé par son action en terme :

- d'accès au logement et à l'hébergement des personnes sans-abris,
- d'accès et de maintien dans l'emploi,
- d'intégration (accompagnement des réfugiés, parcours hébergement des demandeurs d'asile),
- de politique de la ville,
- de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- d'accès aux droits (travail, domiciliation, aide alimentaire, commission Droit Au Logement Opposable ...),
- de public en situation de vulnérabilité (sans domicile fixe, majeur sous protection, gens du voyage, habitants des quartiers prioritaires, pupille de l'état ...),
- de promotion d'égalité des chances et des droits et lutte contre les discriminations,
- d'inspection et de contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux,
- de mise en œuvre et respect de la politique du travail, notamment l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail.

⊕ **Les priorités de l'Education Nationale**

L'Education Nationale développe plusieurs « parcours éducatifs » afin de permettre l'enseignement des connaissances par l'apprentissage de compétences transversales.

- ▶ Parcours avenir (à partir de la 6ème, objectif construire son orientation) ;
- ▶ Parcours citoyen de l'élève (de l'école au lycée, pour permettre à l'élève de construire un jugement moral et critique) ;
- ▶ Parcours de l'éducation artistique et culturelle (de l'école au lycée, objectif favoriser l'accès égal à l'art de tous les élèves) ;
- ▶ Parcours éducatif de santé (de la maternelle au lycée, décliné ci-dessous).

Le parcours éducatif de santé (circulaire 2016-008 du 28/01/2016)

- ▶ Structure l'action des établissements dans le cadre du projet d'école/d'établissement ;
- ▶ S'appuie sur le socle commun de connaissances ;
- ▶ S'inscrit dans le cadre du projet d'école ;
- ▶ Constitue un des axes du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté ;
- ▶ Doit s'exprimer dans un document bref et explicite.

Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. La promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

La mission de l'École en matière de santé consiste à :

- ▶ faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable en référence à la mission émancipatrice de l'école ; l'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté ;
- ▶ mettre en œuvre dans chaque école et dans chaque établissement des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ;
- ▶ créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves.

En ce sens, le parcours éducatif de santé s'appuie sur l'expérience des acteurs et sur une démarche d'analyse (expertise des personnels sociaux et de santé). Il peut prendre appui sur des objectifs nationaux/régionaux/départementaux (en Bretagne, particulièrement la prévention des addictions, du mal-être et la préservation de la santé mentale)

Les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, dans chaque établissement du second degré, définit chaque année, en sus des éléments composants le parcours éducatif de santé, des actions de prévention envers des problématiques prégnantes locales. La prévention des addictions, l'éducation à la sexualité, la prévention routière, les compétences psychosociales... sont des thèmes fréquemment abordés. Des partenaires institutionnels ou non aident les équipes pédagogiques à monter ces formations (Addictions France, IREPS, Ligue contre le cancer)

Existent aussi les CESC académiques et départementaux, chargés de définir les priorités régionales ou départementales, et de conseiller les CESC locaux sur les sujets à aborder prioritairement.

En ce sens, l'inscription de l'Education Nationale dans la participation aux instances du pilotage du CLS vise à assurer la transversalité et la complémentarité des dispositifs en faveur de la santé des jeunes.

⊕ Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor (CPAM)

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) s'appuiera, dans une logique de complémentarité, sur les partenaires et acteurs du CLS pour renforcer le déploiement de ses actions de proximité au plus près des besoins des assurés à travers :

1. l'accompagnement et le renforcement des différentes formes d'exercices coordonnés entre professionnels de santé qu'elle finance (MSP, Centres de santé, CPTS).
2. la mise en œuvre d'actions de prévention ciblées (approche populationnelle) et construites dans une démarche de marketing social :
 - Addictions (tabac, alcool, autres ...),
 - Dépistages organisés (cancers : sein, col de l'utérus, colorectal),
 - Prévention bucco-dentaire - M'T Dents
 - Prévention solaire
 - Prévention environnementale

Sa stratégie territoriale s'inscrira dans le cadre des futures orientations de la C.O.G 2023-2027.

⊕ Les priorités de la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique

Interlocuteur unique des exploitants, employeurs, salariés et retraités agricoles, la MSA est la Sécurité Sociale du monde agricole. Avec son guichet unique elle gère l'ensemble des domaines de leur protection sociale : la santé, la famille, la retraite ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Dans le prolongement de ces missions, elle met en œuvre des politiques de prévention et de promotion de la santé, d'action sanitaire et sociale et de santé/sécurité au travail.

Concernant la prévention et la promotion de la santé :

- la MSA s'implique dans les actions pilotées par l'État : les campagnes de vaccination, les actions bucco-dentaires, les campagnes de dépistage des cancers, le sevrage tabagique ...
- sur le plan institutionnel, elle propose à ses ressortissants des bilans de prévention santé « les « Instants santé » à destination des adultes, des jeunes et des personnes en situation de précarité.
- Elle développe également des actions en lien avec les programmes nationaux et/ou régionaux. C'est le cas en particulier des plans institutionnels de prévention du mal-être et nutrition santé et activité physique, de la prévention des maladies cardio-vasculaires et des actions du Bien vieillir dans le cadre de l'association inter-régimes « Pour Bien Vieillir Bretagne »,
- Enfin, elle soutient le développement de l'exercice coordonné des acteurs du sanitaires, médicosociaux et sociaux impulsée par « Ma santé 2022 » ; et accompagne la création et de suivi de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé dans les territoires ruraux.

Son plan d'actions sanitaire et sociale

Le service des interventions sociales est en capacité de comprendre les problématiques spécifiques de ses adhérents, fortement impactés par :

- leur milieu de vie (isolement, déficiences de services en milieu rural...),
- leur activité professionnelle,
- les nombreuses interactions entre la sphère privée et la sphère professionnelle.

Les travailleurs sociaux de la MSA d'Armorique peuvent intervenir en accompagnement individuel et collectif, en accompagnement collectif exclusivement ou par des actions de développement social local.

Certains travailleurs sociaux de territoire exercent également une mission de relais dans les domaines de l'enfance-jeunesse-famille, des agriculteurs en difficultés et du maintien en emploi.

Les situations complexes d'assurés rencontrant des difficultés d'accès aux droits et présentant une problématique d'ordre social sont examinées par deux travailleurs sociaux spécialisés.

Deux chargés de missions pilotent des activités et projets dans le cadre de l'action sociale et de la prévention santé dont, entre autres :

- la prévention du mal-être,
- la coordination d'ateliers pour les retraités dans le cadre de Pour Bien Vieillir Bretagne.

Dans le cadre de la Santé et sécurité au travail, la MSA met en œuvre des actions de prévention des risques professionnels au sein des entreprises relevant du régime agricole. Un plan national de santé et sécurité au travail définit les priorités d'actions pour 5 ans autour de 3 grandes orientations :

- Préserver la santé dans l'activité de travail, en faisant de la prévention primaire, c'est à dire le plus en amont possible sur les grands risques (les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques et les risques chimiques),
- Accompagner les projets et les transitions du monde agricole (mutations et nouvelles technologies),
- Développer la relation de service pour prévenir le mal-être des actifs agricoles, avec différentes dimensions possibles, notamment en lien avec la santé publique.

Acteurs des territoires ruraux, pour mettre en œuvre ses actions, la MSA d'Armorique s'appuie sur ses ressources internes (médecins-conseils, médecins du travail, infirmiers de prévention et de santé sécurité au travail, travailleurs sociaux, animateurs de l'échelon local et conseillers de prévention des risques professionnels) et sur son réseau de délégués MSA, élus par ses assurés tous les 5 ans, et répartis sur l'ensemble des départements des Côtes d'Armor et du Finistère.

En fonction des objectifs du CLS et de l'organisation des instances de pilotage, la MSA participera aux groupes de travail et à la mise en œuvre des actions en lien avec ses orientations.

En complément de ceux des signataires, les enjeux d'acteurs incontournables présents sur le territoire seront également à prendre en compte :

- Les priorités du Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre,
- Les priorités de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Penthièvre,
- Les priorités de la Fondation Saint Jean de Dieu,
- Les priorités du Dispositif d'Appui à la Coordination Cap Santé Est Armor,
- Les priorités du Dispositif d'Appui à la Coordination Appui Santé Rance Emeraude,
- Les priorités de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé ...

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 29 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de Bretagne ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lamballe Terre & Mer du 20 décembre 2022

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre, sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, des actions en faveur de la santé des habitants, s'inscrivant dans les axes suivants :

- 1. La prévention et promotion de la santé ;**
- 2. L'accès aux soins de premier recours et pour tous ;**
- 3. L'accompagnement des populations vulnérables et leurs aidants ;**
- 4. L'interconnaissance entre les acteurs et la participation citoyenne.**

Les fiches-actions du contrat local de santé précisent les engagements des signataires et partenaires sur la durée du contrat.

ARTICLE 2 - PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le périmètre géographique retenu est celui de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer.

Lamballe Terre & Mer compte 38 communes, à savoir :

ANDEL
BREHAND
COËTMIEUX
EREAC
ERQUY
HENANBIHEN
HENANSAL
HENON
JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE
LA BOUILLIE
LA MALHOURE
LAMBALLE-ARMOR
LANDEHEN
LANRELAS
MONCONTOUR
NOYAL

PENGUILY
PLESTAN
PLURIEN
PLEDELIAC
PLEMY
PLENEUF-VAL-ANDRE
PLENEE-JUGON
POMMERET
QUESSOY
QUINTENIC
ROUILLAC
SAINT-ALBAN
SAINT-DENOUAL
SAINT-GLEN
SAINT-RIEUL
SAINT-TRIMOËL
SEVIGNAC
TRAMAIN
TREBRY
TREDANIEL
TREDIAS
TREMEUR

ARTICLE 3 - PARTIES SIGNATAIRES

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne, représentée par son directeur de la délégation départementale des Côtes d'Armor, M. François NEGRIER ;
- La Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer, représentée par son Président, M. Thierry ANDRIEUX ;
- La Préfecture des Côtes d'Armor, représentée par son Secrétaire Général, M. David COCHU ;
- La Région Bretagne, représentée par son Président, M. Loïc CHESNAIS-GIRARD ;
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, représentée par son Président, M. Christian COAIL ;
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, représentée par sa Directrice, Mme Annie GUYADER ;
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor, représentée par son Directeur, M. Philippe KOSZYK ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor, représentée par sa Directrice, Mme Elodie POULLIN ;
- La Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, représentée par sa Directrice, Mme NOUVEL Karine.

ARTICLE 4 - PARTENAIRES

Les partenaires au présent contrat sont identifiés dans les fiches actions et s'engagent dans le portage ou le partenariat d'une ou plusieurs actions de ces actions.

ARTICLE 5 – GOUVERNANCE

5.1 - Le Comité de Pilotage (COFIL), est l'instance de décision quant au contenu du contrat et de ses fiches-actions. Il valide les propositions d'avenants avant signature. Il effectue l'articulation avec les cadres de travail spécifiques des contractants.

Il est composé des signataires du contrat et d'acteurs incontournables du territoire de Lamballe Terre & Mer. Il est co-présidé par un représentant du DG de l'ARS et un élu représentant la collectivité signataire.

Le COFIL effectue le suivi du contrat local de santé et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.

5.2 - Les référents :

Pour l'Agence régionale de santé :

Directeur de projet : M. François NEGRIER

Technicien référent : Mme Prescillia POUSSIN

Pour la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer :

Elu référent : M. Thierry ANDRIEUX

Technicien référent : Mme Romane MORVAN

Pour la Préfecture des Côtes d'Armor :

Référent : M. David COCHU

Technicien référent : en attente

Pour la Région Bretagne :

Elu référent : M. Philippe HERCOUET

Technicien référent : Mme Charlotte MERIAIS / Mme Agnès TOSTIVINT

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Elu référent : Mme Lisa THOMAS

Technicien référent : M. Olivier POULIN

Pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités :

Référent : Mme Annie GUYADER

Technicien référent : Mme Cécile DENIS

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor :

Direction : Mme Elodie POUILLIN

Technicien référent : Mme Stéphanie JOUAN

Pour la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique :

La Direction : Mme Karine NOUVEL

Elu référent : M. Julien VANDENBROCK

Technicien référent : Mme Marie ABAZIOU

Pour les services départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor :

Référent : M. Philippe KOSZYK

Technicien référent : Mme Véronique NOWAK

ARTICLE 6 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le comité technique.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation qui débutera durant la dernière année de validité. L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COPIL au regard des résultats de cette évaluation.

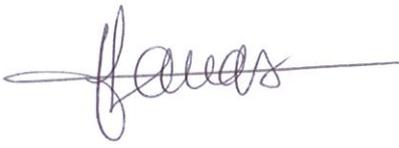
ARTICLE 7 – DUREE ET REVISION DU CONTRAT

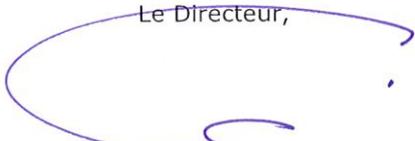
Le contrat local de santé est signé pour une durée de 5 ans.

Il pourra faire l'objet de révisions par avenant, nécessitant l'accord des signataires du présent contrat.

SIGNATURES

A LAMBALLE-ARMOR, le 2 FEVRIER 2023,

<p>Pour la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer</p> <p>Le Président,</p>  <p>Thierry ANDRIEUX</p>	<p>Pour la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer</p> <p>Son représentant,</p>
<p>Pour l'Agence Régionale de Santé de Bretagne Le Directeur de la délégation départementale des Côtes d'Armor,</p>  <p>François NEGRIER</p>	<p>Pour l'Agence Régionale de Santé de Bretagne</p> <p>Son représentant,</p>
<p>Pour la Préfecture des Côtes d'Armor Le Secrétaire Général,</p>  <p>David COCHU</p>	<p>Pour la Préfecture des Côtes d'Armor</p> <p>Son représentant,</p>
<p>Pour la Région Bretagne Le Président,</p>  <p>Loïc CHESNAIS-GIRARD</p>	<p>Pour la Région Bretagne</p> <p>Son représentant,</p>
<p>Pour le Département des Côtes d'Armor Le Président,</p>  <p>Christian COAIL</p>	<p>Pour le Département des Côtes d'Armor</p> <p>Son représentant,</p> 

<p>Pour la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor</p> <p>Le Directeur,</p>  <p>Philippe KOSZYK</p>	<p>Pour la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor</p> <p>Son représentant,</p> 
<p>Pour la Mutualité Sociale Agricole,</p> <p>La Directrice,</p>  <p>NOUVEL Karine</p>	<p>Pour la Mutualité Sociale Agricole,</p> <p>Son représentant,</p>
<p>Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor,</p> <p>La Directrice,</p>  <p>Elodie POUILLIN</p>	<p>Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor,</p> <p>Son représentant,</p>
<p>Pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités</p> <p>La Directrice,</p>  <p>Annie GUYADER</p>	<p>Pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités</p> <p>Son représentant,</p>



Fiches-actions

Contrat Local de Santé Lamballe Terre & Mer

2023-2027



	 <p>LAMBALLE TERRE & MER Communauté d'agglomération</p>	 <p>PRÉFET DES CÔTES- D'ARMOR <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>Région BRETAGNE</p>	 <p>académie Rennes direction des services départementaux Côtes d'Armor Éducation nationale</p>
 <p>Côtes d'Armor le Département</p>	 <p>m sa santé famille retraite services</p>	 <p>L'Assurance Maladie <i>Agir ensemble, protéger chacun</i></p>	 <p>Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités</p>	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AXE 1 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE	4
OBJECTIF 1 : AGIR SUR LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE ET TOUT AU LONG DE LA VIE.....	8
ACTION 1.1 : Agir pour des comportements nutritionnels favorables à la sante à tout âge	10
ACTION 1.2 : Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge	13
ACTION 1.3 : Agir sur la prévention et le dépistage des cancers, notamment de la peau.....	15
ACTION 1.4 : Favoriser la réduction des conduites à risques, notamment en lien avec les addictions	18
OBJECTIF 2 : REpondre AUX ENJEUX DE SANTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE TERRITOIRE	20
ACTION 2.1 : Sensibiliser les élus aux enjeux de santé environnementale.....	23
ACTION 2.2 : Sensibiliser les professionnels et habitants sur la qualité de l'air intérieur.....	25
OBJECTIF 3 : AGIR SUR LA SANTE MENTALE ET LA PREVENTION DE LA CRISE SUICIDAIRE	28
ACTION 3.1 : Engager la réflexion sur la préfiguration d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).....	31
ACTION 3.2 : Coordonner et structurer les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)	33
ACTION 3.3 : Favoriser le déploiement du Collectif MISACO sur le territoire	35
OBJECTIF 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DE LA SANTE GLOBALE	37
ACTION 4.1 : Outillier les acteurs du territoire (élus, habitants) autour du concept de santé globale	38
AXE 2 : ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS.....	40
ACTION 1.1 : Développer l'attractivité du territoire pour susciter de nouvelles installations	44
ACTION 1.2 : Développer l'aller vers pour répondre à la problématique de démographie médicale	47
AXE 3 : POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS	51
OBJECTIF 1 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES.....	54

ACTION 1.1 : Mettre en œuvre un projet de territoire coordonné/innovant à destination des personnes âgées.....	56
ACTION 1.2 : Organiser sur le territoire le repérage et l'accompagnement des situations fragiles	59
ACTION 1.3 : Accompagner et développer des actions en direction des aidants	61
OBJECTIF 2 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	63
ACTION 2.1 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.....	65
OBJECTIF 3 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	68
ACTION 3.1 : Favoriser l'accès à une bonne hygiène corporelle	70
AXE 4 : INTERCONNAISSANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE	73
OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LES DEMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE EN MATIERE DE SANTE	74
ACTION 1.1 : Développer les démarches de participation citoyenne en matière de santé	75
OBJECTIF 2 : DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES ACTEURS ET FAVORISER LE DECLOISONNEMENT ENTRE LES SECTEURS.....	77
ACTION 2.1 : Développer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire	78

AXE 1 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

PROBLEMATIQUE

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « *un état complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Trois grands concepts émergent de cette définition de la santé : la prévention, la promotion et l'éducation à la santé.

La prévention est défini, selon l'OMS, comme étant « *l'ensemble des mesures qui visent à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps* ». L'OMS a défini 3 types de prévention :

- La prévention primaire : intervention en amont pour diminuer l'incidence d'une maladie (ex. action sur la consommation de sucre pour limiter les phénomènes de surpoids).
- La prévention secondaire : intervention pour diminuer la prévalence de la maladie (ex. action de détection précoce et de dépistage).
- La prévention tertiaire : intervention pour diminuer chez les malades la prévalence des handicaps et séquelles.

En 1986, la Charte d'Ottawa a, quant à elle, défini les grands principes de **la promotion de la santé**. En effet, la promotion de la santé est « *le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé* ». Elle représente « *un processus social et politique globale, qui comprend non seulement des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus mais également des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique, de façon à réduire ses effets négatifs sur la santé publique et celle des personnes. La promotion de la santé consiste à permettre aux individus de mieux maîtriser les déterminants de la santé et ainsi d'améliorer leur santé* ».

Pour promouvoir la santé, il est donc nécessaire d'agir sur les déterminants de la santé, « *facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations* » (OMS, 1999). Parmi ces déterminants, nous pouvons retrouver l'éducation, le travail, le logement, la culture, les liens sociaux...

Ces deux notions doivent donc permettre aux populations de faire des choix éclairés pour être acteur de leur propre santé, de réduire les comportements qui agissent défavorablement sur leur santé et d'acquérir des facteurs de protection qui leur permettront de faire face aux événements de la vie.

L'organisation du système de santé en France est davantage tournée vers le curatif et les programmes de prévention et les actions de promotion de la santé restent insuffisants et non mobilisateurs.

Il est donc nécessaire d'agir en amont. Le développement des compétences dès le plus jeune âge et l'action sur les déterminants de la santé auront un effet favorable sur la santé des individus.

CONSTATS PARTAGES

- 1. Des indicateurs épidémiologiques défavorables sur le territoire** : un excès de mortalité lié au cancer de la peau, la prévalence des affections longues durées (ALD).
- 2. Des déterminants comportementaux qui se dégradent** : une mortalité élevée liée à la consommation d'alcool (problématique d'hyper-alcoolisations rapides chez les plus jeunes), une mortalité et morbidité hospitalière liée au suicide supérieure à la moyenne régionale (vigilance notamment chez les jeunes de 12-18 ans et les 65 ans et plus), l'accroissement du phénomène de sédentarité et d'inactivité physique (notamment chez les enfants, jeunes et personnes âgées), connaissance insuffisante des gestes préventifs (ex. cancer de la peau, cancer du sein...). Il est à noter qu'il existe sur le territoire des Côtes d'Armor un excès de mortalité lié au cancer de la peau, correspondant à +38% pour les femmes et + 28% pour les hommes en comparaison du niveau national (2020)
- 3. Des difficultés d'accès aux différentes ressources** : Des difficultés de coordination interprofessionnelle (manque de temps, délais très longs...), une démographie médicale insuffisante, qui entraîne le non-recours aux soins et ainsi des maladies en stade avancé.
- 4. Une volonté des acteurs du territoire d'agir sur les inégalités sociales de santé** : Existence d'une dynamique avec plusieurs propositions de Sport-Santé sur l'ensemble du territoire, des actions déjà développés sur la thématique des conduites addictives...

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ Agir sur la prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.
- ▶ Répondre aux enjeux de santé environnementale sur le territoire.
- ▶ Agir sur la santé mentale et la prévention de la crise suicidaire.
- ▶ Favoriser le développement d'une culture commune autour de la notion de santé globale.

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 1

OBJECTIF 1 : AGIR SUR LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE ET TOUT AU LONG DE LA VIE

ACTION 1.1	Agir pour des comportements nutritionnels favorables à la santé à tout âge
ACTION 1.2	Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge
ACTION 1.3	Agir sur la prévention et le dépistage des cancers, notamment de la peau
ACTION 1.4	Favoriser la réduction des conduites à risques, notamment en lien avec les addictions

OBJECTIF 2 : REpondre AUX ENJEUX DE SANTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE TERRITOIRE

ACTION 2.1	Sensibiliser les élus aux enjeux de santé environnementale
ACTION 2.2	Sensibiliser les professionnels et habitants sur la qualité de l'air intérieur

OBJECTIF 3 : AGIR SUR LA SANTE MENTALE ET LA PREVENTION DE CRISE SUICIDAIRE

ACTION 3.1	Engager la réflexion sur la préfiguration d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
ACTION 3.2	Coordonner et structurer les Semaines d'Informations en Santé Mentale
ACTION 3.3	Favoriser le déploiement du Collectif MISACO sur le territoire

OBJECTIF 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DE LA NOTION DE SANTE GLOBALE

ACTION 4.1	Outils les acteurs du territoire (élus, habitants) autour du concept de santé globale
-------------------	---

OBJECTIF 1 : AGIR SUR LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE ET TOUT AU LONG DE LA VIE

Au niveau régional (ARS), l'action en faveur de la prévention et promotion de la santé se concrétise au travers de 5 objectifs :

- Co-construire en Bretagne un cadre politique partagé en matière de lutte contre les inégalités de santé,
- Développer la promotion de la santé sur de nouveaux projets,
- Faire en sorte que les actions de prévention bénéficient à chacun selon ses besoins,
- Promouvoir la santé en milieu professionnel,
- Développer la prévention et la promotion de la santé dans les pratiques des professionnels de proximité.

Différents objectifs ont été définis lors des groupes de travail formés lors de l'élaboration de ce Contrat Local de Santé :

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Agir pour des comportements nutritionnels favorables à la santé à tout âge.
- ▶ Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge.
- ▶ Agir sur la prévention et le dépistage des cancers, notamment de la peau.
- ▶ Favoriser la réduction des conduites à risques, notamment en lien avec les addictions.

Ces objectifs devront répondre à un enjeu en particulier :

Agir dès le plus jeune âge et le plus précocement possible

Afin de réduire les inégalités sociales de santé sur le territoire, l'action dès le plus jeune âge et le plus précocement possible est indispensable.

La littérature scientifique montre l'efficacité des interventions visant à renforcer ces compétences dans l'enfance pour diminuer les conduites à risques (conduites addictives, problèmes de santé mentale).

L'action dès le plus jeune âge permet aux individus de faire des choix éclairés, d'acquérir des facteurs de protection pour faire face aux événements de la vie, d'acquérir des

facilitateurs pour le vivre ensemble et de les armer pour leur permettre d'être acteurs de leur propre santé et ainsi de l'améliorer le plus possible.

L'action précoce notamment par la prévention, la promotion et l'éducation à la santé permet également de détecter, le plus tôt possible, des pathologies ou maladies qui seraient en stade avancé. Ces éléments permettent donc d'accompagner (par le soin par exemple) et limiter les conséquences d'éventuelles difficultés rencontrées par les individus.

ACTION 1.1 : AGIR POUR DES COMPORTEMENTS NUTRITIONNELS FAVORABLES A LA SANTE A TOUT AGE

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
Objectifs	<p>Limitier et prévenir le surpoids, le diabète, l'hypertension, les carences alimentaires et les maladies cardio-vasculaires.</p> <p>Fédérer les acteurs des différents secteurs autour de cette thématique.</p> <p>Lutter contre la sédentarité et faciliter l'accès au sport-santé pour tous.</p> <p>Recentrer l'alimentation dans le champ de la nutrition et permettre l'accès à une diversification alimentaire.</p>
Action	<p>AGIR POUR DES COMPORTEMENTS NUTRITIONNELS FAVORABLES A LA SANTE A TOUT AGE</p>
Contexte	<p><u>Volet 1 : Accompagner le développement du Sport-Santé sur le territoire.</u></p> <p>L'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OISCL) propose des ateliers sport-santé sur le territoire de Broons depuis deux ans. L'association vient d'être labellisée "Maison Sport-Santé", lieu d'accompagnement pour permettre à toute personne de pratiquer une activité physique ou sportive bénéfique pour sa santé.</p> <p>Ce nouveau dispositif comporte plusieurs objectifs : Amener un public large à faire un premier pas dans un programme d'activité physique et/ou sportive ou à renouer durablement avec une telle activité, dans la perspective de l'amener vers une pratique régulière, autonome ou en structure sportive classique, traduisant un changement durable de comportement, faciliter l'accès à l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladie chronique... Les professionnels accueillent, informent et orientent les personnes vers la pratique du Sport-Santé, réalisent des bilans physiques et motivationnels, promeuvent la pratique d'Activité Physique et Sportive et d'Activité Physique Adaptée auprès des professionnels de santé, structures sociales, médico-sociales, structures sportives...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'OISCL a souhaité investir le territoire de Lamballe-Armor en créant une antenne de cette maison sport-santé, ouverte depuis septembre 2022. <p>D'autres dynamiques sport-santé existent sur le territoire (exemple de l'aire de fitness à Jugon-Les-Lacs, offres déjà existantes dans les clubs sportifs tels que le rugby à Pléneuf-Val-André, l'éducation sportive à Pengilly, le Fit Foot à Lamballe-Armor, l'association SAFE à Erquy, ...).</p>

	<p>Certaines écoles s’emparent également du sujet : Une candidature a été déposée par la Ville de Lamballe-Armor en réponse à un appel à manifestation d’intérêt pour le déploiement d’un projet ICAPS. Ce projet sera, dans un premier temps, développé sur les deux écoles primaires du centre-ville, à savoir l’école Mathurin Meheut et l’école Beaulieu en lien avec le club de rugby et le club de judo.</p> <p>Une vigilance devra être mise sur deux publics en particulier : la jeunesse et les publics vulnérables, pour qui la sédentarité devient un enjeu de santé publique majeur au niveau nationale.</p> <p><u>Volet 2 : Développer l’accès à une alimentation saine et équilibrée.</u></p> <p>les consommations alimentaires font parties des déterminants majeurs et indissociables de la santé et sont considérées comme un des facteurs participant grandement aux inégalités sociales. L’objectif de ce deuxième volet est de développer, dès le plus jeune âge, une alimentation favorable à la santé, de bonne qualité mais également accessible à tous. Il s’agit également d’un des objectifs du futur Projet Alimentaire de Territoire, piloté par la Communauté d’Agglomération.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><u>Volet 1 : Accompagner le développement du Sport-Santé sur le territoire.</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser le déploiement de l’antenne Maison Sport-Santé à Lamballe-Armor, et pilotée par l’OISCL. 2. Accompagner les projets existants et le développement de nouveaux projets de prévention sur le territoire (ICAPS, forum sport-santé-nutrition...). 3. Promouvoir la pratique de l’activité physique en proposant des stands d’activité physique adaptée lors d’événements sportifs organisés. <p><u>Volet 2 : Développer l’accès à une alimentation saine et équilibrée.</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des ateliers autour de l’alimentation : sensibiliser les associations caritatives (bénévoles) à l’équilibre alimentaire, organiser des temps conviviaux avec interventions de professionnels (diététicienne...) sur différents aspects tels que la saisonnalité des produits, les apports nutritionnels, la conservation des produits frais, la préparation de repas partagés, équilibrés et peu onéreux > <i>auprès du grand public avec un focus sur les personnes vulnérables.</i>

	<p>2. Investir les espaces verts libres par le développement de jardins partagés.</p> <p>3. Accompagner le développement de projets territoriaux sur la thématique nutrition.</p>		
Pilote de l'action	<p>Volet 1 : OISCL</p> <p>Volet 2 : Lamballe Terre & Mer (collaboration CLS/PAT)</p>	Partenaire(s)	CCAS de Lamballe-Armor, Penthièvre actions, professionnels de santé via la CPTS, CH2P, Mutualité Française Bretagne, associations sportives locales, CD 22, Banque alimentaire, mission locale, Education nationale – structures périscolaires, GIP du Penthièvre, MSA d'Armorique
Public(s) visé(s)	Grand public Enfants Publics vulnérables	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	<p><u>Septembre 2022</u> : Installation de l'antenne Maison Sport-Santé sur Lamballe-Armor (CH2P dans un premier temps).</p> <p>FICHE-ACTION PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional Nutrition Santé Projet Alimentaire de Territoire en cours d'élaboration
Financements	ARS DRAF Autres		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de personnes suivis dans le cadre de la Maison Sport-Santé. Nombre de projets de prévention développés sur le territoire. Nombre de personnes sensibilisés.		

ACTION 1.2 : DEVELOPPER LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DES LE PLUS JEUNE AGE

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
Objectifs	Permettre aux générations futures de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés. Favoriser un état de bien-être par une approche sur les compétences psychosociales. Réduire les comportements à risques futurs.
Action	DEVELOPPER LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DES LE PLUS JEUNE AGE
Contexte	<p>Les compétences psychosociales (CPS) sont définies par l'Organisation Mondiale de la Santé comme la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne : « <i>Les compétences psychosociales ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé dans son sens le plus large, en termes de bien-être physique, mental et social. Plus particulièrement quand les problèmes de santé sont liés à un comportement, et quand le comportement est lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie, l'amélioration de la compétence psychosociale pourrait être un élément important dans la promotion de la santé et du bien-être.</i> » (Organisation Mondiale de la Santé, 1993).</p> <p>Si les compétences psychosociales peuvent-être améliorées tout au long de la vie, plus elles sont travaillées chez des sujets jeunes, plus les bénéfices sont positifs. Travailler ces compétences dès l'enfance et l'adolescence constitue donc un enjeu majeur en éducation pour la santé.</p> <p>On répertorie 10 CPS : <i>savoir résoudre des problèmes, savoir prendre des décisions, avoir une pensée critique, avoir une pensée créative, savoir gérer son stress, savoir gérer ses émotions, savoir communiquer efficacement, être habile dans les relations interpersonnelles, avoir conscience de soi, éprouver de l'empathie.</i></p> <p>Des projets de santé publique sont probablement menés dans les écoles primaires et structures de loisirs. La première étape sera donc de recenser les projets existants et d'accompagner les écoles et structures volontaires dans le déploiement de ce projet de développement des compétences psychosociales des enfants du territoire.</p> <p>La démarche pourra s'appuyer sur :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ la « stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes 2022-2037 » qui a été lancée par une instruction parue au Bulletin officiel Santé, Protection sociale, Solidarité du 31 août 2022 qui en précise les objectifs et la mise en œuvre. ▶ La démarche partenariale ARS Bretagne/Rectorat, qui porte, notamment, sur la promotion de la santé des élèves et la prévention des comportements à risque, parmi lesquels le renforcement des compétences psychosociales. 		
Description de l'action	<p>1. Recenser les projets existants dans les établissements scolaires et de loisirs (écoles/périscolaires)</p> <p>2. Accompagner les écoles et les structures de loisirs (ALSH) volontaires dans la démarche de développement des Compétences Psychosociales (sensibilisation, formation des professionnels).</p>		
Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer Education Nationale	Partenaire(s)	IREPS, Ecoles municipales, accueils de loisirs, accueils périscolaires, Fondation St Jean de Dieu, CD 22, CPAM, Partenaires associatifs locaux en lien avec les enfants, les jeunes et les familles : associations de parents d'élèves, associations de familles, associations de prévention, IRIS, MSA d'Armorique
Public(s) visé(s)	Enfants Acteurs de la communauté éducative	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	<u>Etape 1</u> : Procéder au recensement des projets développés dans les écoles	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Education Nationale Projet Régional de Santé Bretagne
Financements	Financements pour la formation CPS auprès des professionnels.		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<p>Nombre de professionnels formés.</p> <p>Nombre d'enfants et jeunes sensibilisés.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants.</p>		

ACTION 1.3 : AGIR SUR LA PREVENTION ET LE DEPISTAGE DES CANCERS, NOTAMMENT DE LA PEAU

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
Objectifs	<p>Augmenter le recours au dépistage des cancers en sensibilisant sur les enjeux de celui-ci et en améliorant les messages de prévention. Améliorer l'information sur le dépistage des cancers.</p> <p>Outiller les personnes pour qu'elles soient actrices de leur propre santé.</p>
Action	<p>AGIR SUR LA PRÉVENTION ET LE DÉPISTAGE DES CANCERS, NOTAMMENT DE LA PEAU</p>
Contexte	<p>Selon Santé Publique France, environ 80 000 cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année en France. 70 % environ sont des carcinomes basocellulaires. En 2018, 15 500 cas de mélanomes cutanés et 1 980 décès liés à ce cancer ont été recensés en France métropolitaine. Le mélanome est, selon l'Institut National du Cancer, l'un des cancers ayant la plus forte augmentation d'incidence entre 2010 et 2018.</p> <p>En France, il existe une culture de la peau bronzée qui persiste depuis des années. Dès les premiers rayons de soleil, la population s'expose, de manière inappropriée parfois.</p> <p>Les enfants sont les plus vulnérables face aux rayons du soleil (peau très fine). Avant leur majorité, une forte exposition au soleil entrainera, de fait, des dommages irréversibles. Aujourd'hui, à 15 ans, un individu a déjà dépensé la moitié de son capital soleil. Les effets des UV sont cumulatifs et irréversibles : une surexposition solaire pendant l'enfance est le principal facteur de risque de vieillissement cutané et de mélanomes.</p> <p>Dans les Côtes d'Armor, il existe un excès de mortalité liée à un cancer de la peau, correspondant à +38% pour les femmes et + 28% pour les hommes en comparaison du niveau national (2020). Ceci est d'autant plus inquiétant du fait de la démographie insuffisante voire inexistante en termes de dermatologie.</p> <p>Lamballe Terre & Mer se situe, en partie, sur le littoral avec un indice UV égal à 7 (météo trompeuse – présence de vent...). De plus, il existe un grand nombre de personnes travaillant à l'extérieur (agriculture, pêche, activités touristiques, paysagisme...).</p> <p>Sur le territoire, des actions de prévention solaire auprès des enfants ont été réalisées en 2021, en lien avec les Accueils de Loisirs Sans</p>

	<p>Hébergement : Pléneuf-Val-André, Erquy, Lamballe-Armor, Plénée-Jugon, Bréhand, Quessoy. Dans ce cadre, il est également nécessaire de sensibiliser les animateurs et les parents.</p> <p>De plus, des stands de prévention et d'échanges avec le grand public ont également été proposés à Pléneuf-Val-André et sur le marché de Lamballe-Armor. A l'avenir, l'intervention sur les autres communes de l'Agglomération sera nécessaire pour obtenir une cohérence de territoire.</p> <p><u>Concernant les autres cancers :</u> Sur le territoire de l'Agglomération, en 2020, le taux de participation aux campagnes de dépistage organisé du cancer du sein est égal à 57.5% (51.8% en Bretagne). En 2018, le taux de participation aux campagnes de dépistage organisé du cancer colon-rectum est, quant à lui, égal à 86,9% (97.6% en Bretagne).</p> <p>La promotion des campagnes de prévention, définies au niveau nationale, reste importante pour garantir un taux de dépistage suffisamment élevé.</p>		
<p>Description de l'action</p>	<p>1. Développer des actions de prévention, sur l'espace public (plages, marchés, lieux touristiques...) et en milieu scolaire et périscolaire pour informer sur les bonnes conduites à adopter lors de l'apparition des 1ers rayons de soleil (avril/mai) et sensibiliser au danger du soleil sur la peau (évolution d'un grain de beauté...).</p> <p>2. Etendre ces actions en milieu professionnel (salariés qui travaillent en extérieur...).</p> <p>3. Promouvoir le dépistage des autres cancers : voies aérodigestives, sein, colon, utérus, poumons... par le biais des campagnes de prévention nationales (octobre rose, mars bleu) auprès de la population mais aussi auprès des professionnels de santé.</p>		
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Ligue contre le cancer 22 CRCDC</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Lamballe Terre & Mer, Infirmières Asalée, ARS, Sécurité solaire, CPAM, dispositif Alerte Breizh, CARSAT, MSA d'Armorique, CH2P, Service de prévention et santé au travail...</p>
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Grand public, enfants, professionnels travaillant à l'extérieur</p>	<p>Territoire(s) concerné(s)</p>	<p>Lamballe Terre & Mer</p>

<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Actions de prévention solaire après des enfants à renouveler tous les deux ans > 2023.</p> <p>FICHE-ACTIONS PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE</p>	<p>Liens avec d'autres projets ou plans d'actions</p>	<p>Projet Régional de Santé Feuille de route de la Ligue contre le Cancer Feuille de route du CRCDC</p>
<p>Financement</p>	<p>Appels à projets (CPAM...) Temps d'animation Ligue contre le Cancer</p>		
<p>Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre d'actions menées sur le territoire Nombre d'enfants sensibilisés Nombre de professionnels sensibilisés Evolution des taux de participation des populations cibles aux campagnes de dépistage</p>		

ACTION 1.4 : FAVORISER LA REDUCTION DES CONDUITES A RISQUES, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LES ADDICTIONS

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
Objectifs	Prévenir les comportements et consommations à risque. Favoriser la responsabilité de chacun.
Action	FAVORISER LA RÉDUCTION DES CONDUITES A RISQUES, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LES ADDICTIONS
Contexte	<p>Depuis plusieurs années, des actions sont déjà développées sur le territoire sur cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du CLSPD de Lamballe-Armor, à la demande des établissements scolaires. - Par le Service Information Jeunesse de LTM, à la demande des établissements scolaires. <p><u>Développement des espaces sans tabac</u></p> <p>En 2022, 68 espaces sans tabac ont été recensés sur le département des Côtes d'Armor. Des communes de Lamballe Terre & Mer sont déjà engagées dans ce dispositif : Par exemple, pour la commune de Saint-Trimoël, il s'agit des abords des écoles, la placette de la mairie et de l'espace de la mairie et l'aire de jeux.</p> <p>La nomination « Espace sans tabac » fait l'objectif d'un conventionnement entre la municipalité et la ligue contre le cancer. Il s'agit d'une démarche volontaire des élus.</p> <p>Il existe un lien évident avec la thématique santé environnementale.</p>
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer le réseau partenarial, déjà existant, qui mène des actions en direction du public jeune (dont de santé publique – addictions...) 2. Réaliser un état de lieux de l'existant et les nouveaux besoins en prévention à mettre en place auprès des jeunes et des professionnels. 3. Recenser les évènements festifs sur le territoire et mettre en place des actions de prévention des conduites à risques lors de ces évènements. 4. Accompagner l'émergence d'espaces sans tabac pour une démultiplication sur le territoire (témoignages d'élus municipaux, déjà engagés, auprès des autres élus). 5. Accompagner le développement de projets de territoire sur la thématique des addictions (Moi(s) sans tabac, réduction de la consommation d'alcool...).

Pilote de l'action	Addictions France Ligue contre le cancer Lamballe Terre & Mer (SIJ, CTG, CLS)	Partenaire(s)	Education Nationale, associations de prévention des conduites à risques, réseau des infirmiers Asalée, communes engagées dans le dispositif « Espaces sans tabac », CLSPD Lamballe-Armor, Service sanitaire, MSA d'Armorique...
Public(s) visé(s)	Jeunes, publics sensibles, vulnérables, grand public. Fumeurs (prise de conscience)	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé Feuille de route Addictions France
Financements	MILDECA ARS Appels à projets CPAM		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nouveaux besoins recensés sur le territoire, Nombre de nouvelles actions mises en place, Développement de nouveaux espaces sans tabac sur le territoire.		

OBJECTIF 2 : REPONDRE AUX ENJEUX DE SANTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE TERRITOIRE

PROBLEMATIQUE

La santé environnementale est définie par l'OMS comme « *comprenant les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et à venir* ». L'OMS estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux.

Notre santé est fortement liée à la qualité de notre environnement (l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, la qualité des aliments que nous mangeons...).

Le champ de la santé environnementale prend en compte les facteurs environnementaux comme par exemple le changement climatique ou la pollution de l'air et les expositions à des substances dans les milieux qui entourent et constituent le cadre de vie (habitat en zone rurale ou urbain, qualité du logement), les habitudes de consommation (alimentation, produits du quotidien et de consommation courante) ou le cadre de travail de la population.

La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique définit, pour 5 ans, les objectifs de santé publique. Intégrée dans le code de la santé publique, elle précise que chaque région doit élaborer un plan régional de santé publique qui comporte notamment un programme de prévention des risques liés à l'environnement et aux conditions de travail pour 5 ans. Le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) de la région Bretagne s'inscrit dans la continuité de ses deux premiers Plan Régional Santé Environnement. Il décline de manière opérationnelle les actions du PNSE3, tout en veillant à prendre en compte les spécificités locales et à promouvoir des actions propres à la région Bretagne.

En Bretagne, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) crée un cadre de référence de l'action en santé environnement.

Le PRSE met en avant des priorités de santé publique spécifiquement liées à l'environnement en Bretagne. Le PRSE 3 définissait 18 enjeux identifiés déclinés en 8 objectifs et 24 actions-cadres sur la période de 2017-2021. Les objectifs étaient les suivants :

1. Observer, améliorer les connaissances, s'appropriier les données pour agir de manières adaptées aux réalités des publics et des territoires bretons ;
2. Agir pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans les politiques territoriales ;
3. Agir pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les bretons ;
4. Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé ;
5. Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur et intérieur ;
6. Agir pour une meilleure qualité de l'eau ;
7. Agir pour des modes de vies et des pratiques professionnelles respectueux de l'environnement et favorables à la santé ;
8. Répondre aux nouveaux défis : changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux.

Le Plan National Santé Environnement 4, prévu en 2021, rappelle que les facteurs environnementaux sont responsables de près de 20 % de la mortalité dans la région européenne. L'action sur les déterminants environnementaux de la santé est donc essentielle. Les principaux enjeux sont :

- La réduction des inégalités territoriales et environnementales de santé notamment par les actions en direction des collectivités territoriales et des aménageurs du territoire.
- Le développement des actions intersectorielles permettant la mise en synergie des actions sur les différents déterminants de la santé.
- Le changement climatique et la préservation de la biodiversité en lien notamment avec la notion de « One Health ». Il s'agit de gérer les conséquences sanitaires du changement climatique et d'adapter le système de santé face à ce changement climatique.
- La sensibilisation et l'éducation de la population sur l'état de l'environnement et les moyens d'agir au quotidien.

La santé environnementale constitue également une préoccupation grandissante pour l'ensemble des citoyens. En 2020, le baromètre de santé-environnement en Bretagne a montré que :

- La population prend davantage en compte la santé-environnement dans sa vie quotidienne qu'il y a 5-10 ans (92%, les femmes plus que les hommes).
- La majorité de la population en Bretagne adopte régulièrement des gestes pour améliorer la qualité de son environnement et de sa santé (94% aèrent leur logement pendant 5 à 10 minutes par jour, 86% consomment des aliments issus des circuits courts, 70% utilisent les transports en commun, un vélo, la marche à pied ou le covoiturage de manière régulière...).

CONSTATS PARTAGES

Contexte actuel difficile : vulnérabilité climatique avec altération de la biodiversité, apparition de maladies chroniques, crise énergétique, région avec forte présence de radon...

Méconnaissance sur la notion santé environnementale, non repérée comme étant un déterminant de la santé sur lequel il faut agir pour améliorer l'état de santé des populations.

Nécessité d'asseoir le rôle de la collectivité comme pilote dans la prise en compte de la santé environnementale sur le territoire.

Transversalité et co-construction indispensable entre les services internes : Plan Climat Air Energie Territorial, Projet Alimentaire de Territoire, Feuille de route environnementale de la collectivité...

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Sensibiliser les élus aux enjeux de santé environnementale,
- ▶ Sensibiliser les professionnels et habitants sur la qualité de l'air intérieur.

A NOTER : Les phases de sensibilisation et de formation sont des enjeux d'un CLS, il sera tout de même nécessaire de rédiger un avenant sur la thématique santé environnementale afin de mener des actions concrètes sur le territoire.

ACTION 2.1 : SENSIBILISER LES ELUS AUX ENJEUX DE SANTE ENVIRONNEMENTALE

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE		
Objectifs	<p>Renforcer les connaissances des élus sur les liens entre urbanisme, développement du territoire, environnement et santé.</p> <p>Partager une culture commune et développer les compétences des élus sur cette thématique.</p> <p>Mettre en avant les risques et enjeux sanitaires liés à l'environnement</p> <p>Développer des actions santé environnementale sur le territoire, découlant de ces temps de sensibilisation.</p>		
Action	SENSIBILISER LES ELUS AUX ENJEUX DE SANTE ENVIRONNEMENTALE		
Contexte	<p>Lamballe Terre & Mer s'est engagée dans une réelle réflexion sur les transitions environnementales et énergétiques auprès des élus et des agents de la collectivité.</p> <p>Certains élus se sont saisis de la thématique santé environnementale pour travailler en transversalité.</p> <p>La santé environnementale est un sujet de préoccupation pour 81% des Bretons qui se disent sensibles à ces questions. Pour opérer des changements d'ampleur, la sensibilisation et l'éducation représentent donc des leviers essentiels.</p>		
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser sur les enjeux de santé environnementale sur le territoire (développer une culture et un vocabulaire commun). 2. Outiller les élus pour agir sur les enjeux de santé environnementale (développer la capacité d'agir / travailler sur le résultat mais aussi le processus - autoformation). <p><i>Démarche de Benchmarking, formations sur des outils innovants qui peuvent être utilisés : exemple de l'Evaluation d'Impacts en Santé.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Expérimenter à partir de cas concrets, propres au territoire LTM. 4. Déployer l'outil sur l'ensemble des communes LTM, tout en adaptant aux spécificités de la commune. <p><i>Prendre en compte la santé dans les futurs projets, pilotés soit par la Communauté d'Agglomération, soit par une municipalité.</i></p>		
Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer (groupe de travail élus, PCAET, direction environnement, CLS)	Partenaire(s)	Capt'air, AirBreizh, EHESP, Ligue contre le cancer, IREPS, associations ayant des objectifs en lien avec la

			santé environnementale
Public(s) visé(s)	Elus du territoire (communautaires, communaux)	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	1er temps d'échanges, de réflexion, de travail avec les élus volontaires en octobre 2022. FICHE-ACTIONS PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé Environnementale Feuilles de route de différents plans et schémas en interne (ex. Plan Climat Air Energie)
Financements	Agence Régionale de Santé via le PRSE Autres		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de temps de sensibilisation mis en place. Nombre de participants. Satisfaction des participants. Nombre d'élus s'engageant dans une démarche nouvelle. Nombre d'actions développées sur les communes.		

ACTION 2.2 : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET HABITANTS SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
Objectifs	<p>Faire prendre conscience de l'exposition aux polluants à l'intérieur des espaces clos.</p> <p>Renforcer leurs compétences et leur donner les moyens pour faire des choix de consommation éclairés et ainsi réduire leur exposition et celle de leur entourage aux multiples polluants.</p> <p>Limiter l'impact sanitaire des pollutions intérieures.</p> <p>Respecter la réglementation en vigueur concernant la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements recevant du public (ERP)</p>
Action	SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET HABITANTS SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
Contexte	<p>Nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des environnements clos, notamment dans des locaux destinés à recevoir du public, dans lesquels nous pouvons être exposés à de nombreux polluants (polluants chimiques, biocontaminants et polluants physiques). Les sources potentielles de cette pollution de l'air intérieur dans les bâtiments sont diverses : air extérieur, appareils à combustion, matériaux de construction et d'ameublement, produits d'entretien, activités humaines... La qualité de l'air que nous respirons peut avoir des effets sur la santé et le bien-être, depuis la simple gêne (olfactive, somnolence, irritation des yeux et de la peau, etc.) jusqu'à l'apparition ou l'aggravation de pathologies aiguës ou chroniques : allergies respiratoires, asthme, cancer, intoxication mortelle ou invalidante, etc. A contrario, une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur le taux d'absentéisme et le bien-être des occupants. (Ministère de la Santé).</p> <p><u>La qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public</u></p> <p>Dans le cadre de la loi Grenelle II et le décret n°2015-1000 du 17 Août 2015, au 1er Janvier 2023, tous les ERP devront procéder à une surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI).</p> <ul style="list-style-type: none"> > 1er janvier 2018, pour toutes les structures accueillant des jeunes enfants (les crèches et les écoles maternelles, élémentaires) > 1er janvier 2020, pour tous les accueils de loisirs et les établissements d'enseignements du second degré > 1er janvier 2023, pour tous les autres établissements recevant du Public (EHPAD, Etablissements médico sociaux...)

	<p>Concrètement, le décret entraîne une obligation de surveiller, au frais de l'établissement concerné, la qualité de l'air intérieur des ERP recevant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes.</p> <p><u>La qualité de l'air intérieur et la présence de radon</u> Le radon est un gaz radioactif qui s'infiltré dans les bâtiments et est présent naturellement dans une grande partie de la région. Ce gaz impacte la santé des habitants : en Bretagne, environ 20% des décès par cancer du poumon seraient attribuables au radon (ARS Bretagne, 2019). Le risque de développer un cancer du poumon est en outre multiplié par 20 lorsqu'on associe l'exposition au tabac et au radon. Sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, ce sont 27 communes sur 38 qui font partie de la catégorie 3 potentiel radon significatif (IRSN).</p>		
<p>Description de l'action</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les ateliers, portés par la Mutualité Française, auprès du grand public (ex. « Ma maison change d'air », « chez moi, je dis Stop aux polluants ! »). 2. Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et de l'enfance sur la qualité de l'air intérieur, en lien avec la réglementation en vigueur. 3. Communiquer auprès des professionnels de santé sur l'impact que la QAI peut avoir sur la santé et ainsi accentuer le repérage précoce des situations à risques. 		
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Mutualité Française Bretagne</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Lamballe Terre & Mer (professionnels des ERP), Capt'Air Bretagne, ALEC, Approche éco habitat</p>
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Grand public Publics sensibles et vulnérables Elus Professionnels des ERP</p>	<p>Territoire(s) concerné(s)</p>	<p>Lamballe Terre & Mer</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Actions à mettre en place à partir du 2ème semestre 2023</p> <p>FICHE-ACTION PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE</p>	<p>Liens avec d'autres projets ou plans d'actions</p>	<p>Projet Régional de Santé Environnementale Feuille de route Mutualité Française Bretagne</p>
<p>Financements</p>	<p>Agence Régionale de Santé (PRSE) Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL Bretagne)</p>		

Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de personnes sensibilisés Nouvelles actions développées Satisfaction des participants
---	--

OBJECTIF 3 : AGIR SUR LA SANTE MENTALE ET LA PREVENTION DE LA CRISE SUICIDAIRE

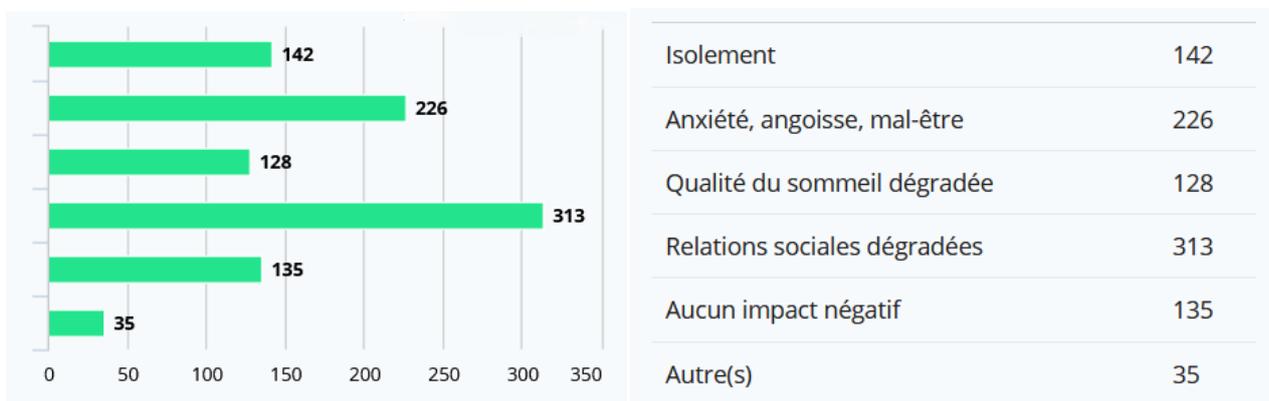
PROBLEMATIQUE

La santé mentale

L'Organisation Mondiale de la Santé présente la santé mentale comme étant une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Elle définit la santé mentale comme « *un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* »¹.

Dans le cadre de l'enquête diffusée lors de l'élaboration du diagnostic territorial de santé, le lien entre la crise sanitaire de la COVID-19 et l'état de santé, notamment psychique, de la population a été questionné. Selon les retours des 608 répondants :

- La crise sanitaire a eu différents impacts négatifs sur le quotidien des habitants (les plus recensés : relations sociales dégradées, anxiété, angoisse, mal-être et isolement). Dans la catégorie « autres », on retrouve aussi le lien avec le monde professionnel (Relations humaines dégradées au travail / absence de coupure entre la vie professionnelle et la vie personnelle, changement constant d'organisation sur le lieu de travail).



- Elle a aussi eu des impacts positifs : environnement mieux préservé, économies réalisées, alimentation plus équilibrée et fait maison. Dans la catégorie « autres »,

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale>

nous pouvons retrouver la notion de calme (baisse des nuisances sonores), meilleur sommeil, relations intrafamiliales développées.

La prise en compte de la santé mentale des habitants représente donc un des enjeux prioritaire de santé publique sur le territoire.

La crise suicidaire

La Bretagne est la région la plus touchée par le suicide chez les hommes comme chez les femmes. Le territoire Lamballe Terre & Mer se caractérise par une mortalité et une morbidité hospitalière liée au suicide supérieure à la moyenne régionale, au même titre que d'autres EPCI comme celui de Lannion-Trégor Communauté, Poher Communauté ou encore Guingamp-Paimpol Agglomération.

Selon Santé Publique France (2019, février), les facteurs associés aux pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois qui semblent se démarquer sont le fait de vivre seul, d'être au chômage, avoir été victimes de menace, humiliation, intimidation et/ou violence, harcèlement sexuel, avoir vécu une séparation/divorce, une dépression ou un/des épisodes dépressifs, les maladies psychiatriques, les maladies chroniques, une consommation d'alcool, tabac quotidien.

Une vigilance particulière devra être apportée aux agriculteurs, public très touché par le suicide sur le territoire.

La nécessaire prise en compte des enjeux recensés dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale des Côtes d'Armor (PTSM 22)

Issu de la loi de modernisation de notre système de santé (janvier 2016) et du décret d'application du 27 juillet 2017, le PTSM 22 a pour objectif d'améliorer l'accès des personnes concernées par des problématiques de santé mentale à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

La promotion de la santé mentale, l'amélioration continue de l'état de santé physique et psychique des personnes, la promotion de leurs capacités et le maintien ou leur engagement dans une vie sociale et citoyenne active sont donc parties intégrantes de ce dispositif.

Six thématiques prioritaires ressortent des travaux du PTSM 22 :

- Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements,
- Les parcours de santé et de vie de qualité et sans ruptures,
- L'accès aux soins somatiques adaptés,
- La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence,
- Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques et la lutte contre la stigmatisation,
- L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux.

La prise en compte des enjeux du PTSM seront donc à prendre en compte dans le CLS Lamballe Terre & Mer.

Au niveau régional (ARS), l'action en faveur de la santé mentale et de la prévention du suicide se concrétise au travers de 4 objectifs :

- Renforcer la réponse sur trois priorités régionales (le suicide, les troubles du comportement alimentaire et la réponse en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes),
- Déployer des projets territoriaux et des conseils locaux de santé mentale,
- Renforcer la place et les droits des usagers et le soutien aux aidants,
- Accompagner l'évolution de l'offre en santé mentale.

CONSTATS PARTAGES

Une démographie en hausse avec, de fait, de nouveaux besoins.

L'isolement des publics : personnes âgées, personnes en grande précarité.

L'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la santé mentale des populations : problématique de santé mentale croissante, notamment chez les jeunes.

Une grande vigilance indispensable chez les jeunes de 12-18 ans et les 65 ans et plus dans les Côtes d'Armor (taux d'hospitalisation pour tentative de suicide supérieur à la moyenne régionale).

Des ressources existantes sur le territoire, notamment sur la ville centre de Lamballe (Centre médico-psychologique, les équipes mobiles, le monde associatif...). De fait, la mobilité de certains publics peut poser problème pour l'accès aux ressources et donc aux soins.

Le manque de coordination sur le travail de partenariat (nécessité d'interconnaissance et de mise en commun des pratiques et des actions de chaque acteur, décloisonnement des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux).

Le manque de formation des professionnels et bénévoles (prévention du suicide, addictions, troubles psychologiques plus largement, repérage de la souffrance psychique).

Le manque de prévention et sensibilisation auprès du grand public (ex. agir sur la stigmatisation de la santé mentale, notamment des troubles psychiques).

Démographie médicale en tension, notamment des spécialistes comme les psychiatres.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Engager la réflexion sur la préfiguration d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM),
- ▶ Coordonner et structurer les Semaines d'Informations en Santé Mentale (SISM),
- ▶ Favoriser le déploiement du Collectif MISACO sur le territoire.

ACTION 3.1 : ENGAGER LA REFLEXION SUR LA PREFIGURATION D'UN CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE (CLSM)

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE	
Objectif	<p>Créer un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants d'usagers, les usagers eux-mêmes et l'ensemble des professionnels du territoire.</p> <p>Définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations.</p> <p>Favoriser, au maximum, la participation citoyenne et permettre aux personnes concernées d'être actrices de leur propre santé.</p>	
Action	ENGAGER LA REFLEXION SUR LA PREFIGURATION D'UN CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE (CLSM)	
Contexte	<p>La question du déploiement des CLSM fait partie intégrante du Projet Territorial de Santé Mentale 22. Il existe une réelle volonté de cohérence au niveau départemental (Fiche Action n° 7- Articuler le PTSM avec les dynamiques des CLSM).</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS (groupes de travail), le besoin de création de ce CLSM a également été exprimé. Certains acteurs du territoire souhaitent, depuis plusieurs années, que la Communauté d'Agglomération porte et pilote cette nouvelle instance.</p>	
Description de l'action	<p>Plusieurs étapes seront nécessaires pour mettre en place ce Conseil Local en Santé Mentale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des élus à la mise en place et la plus-value d'un Conseil Local en Santé Mentale. 2. Recrutement d'une personne pour assurer la coordination. 3. Identification des acteurs concernés. 4. Définir la feuille de route de ce futur Conseil Local en Santé Mentale (fiches-actions « santé mentale » de ce CLS* et définition de nouveaux enjeux spécifiques). <p>> *L'ensemble des actions « Santé Mentale » définies dans le cadre du CLS intégreront ce CLSM lorsqu'il sera constitué. Les dispositifs auront le même territoire d'actions.</p>	
Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer	Partenaire(s) Elus LTM, Saint Jean de Dieu, CPTS (professionnels de santé libéraux), MISACO, Représentants

			d'usagers, GCS Santé Mentale, Handicap 22, Penthièvre Actions, Cap Santé Est Armor, PTSM 22, bailleurs, ...
Public(s) visé(s)	Habitants du territoire	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	A définir	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé Projet Territorial de Santé Mentale 22
Financements	ARS – participation au financement du poste de coordination CLSM (0.25 ETP) sous réserve de la participation de la collectivité à hauteur de 0,25 ETP.		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Actions de sensibilisation sur la plus-value d'un CLSM auprès des élus Réunions d'échanges avec les acteurs pour la mise en place de ce dispositif.		

ACTION 3.2 : COORDONNER ET STRUCTURER LES SEMAINES D'INFORMATION EN SANTE MENTALE (SISM)

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
Objectifs	<p>Informier, sensibiliser, former le grand public. Former le grand public sur le handicap visible et invisible. Destigmatiser les troubles psychiques. Intégrer les personnes concernées dans les décisions et l'organisation des futurs projets.</p>
Action	COORDONNER ET STRUCTURER LES SEMAINES D'INFORMATIONS EN SANTE MENTALE (SISM)
Contexte	<p>Les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) sont des semaines nationales portées par l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM). Elle se déroule chaque année au mois d'octobre et répondent à un thème spécifique et défini au niveau national. A partir de ce thème, peuvent être organisés des temps d'échanges, de partage, des expositions, des conférences, des cinés-débats...</p> <p>Les 5 principaux objectifs des Semaines d'Informations en Santé Mentale sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le public aux questions de Santé mentale, - Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale, - Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale, - Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale, - Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité. <p>Sur le territoire de l'Agglomération, ces SISM ne sont pas mises en œuvre, malgré la réelle volonté des acteurs du territoire. Le déploiement de ces semaines représente donc un des enjeux de ce Contrat Local de Santé.</p> <p><u>Deux vigilances seront à prendre en compte :</u> Les SISM devront répondre à une cohérence départementale. Certains autres CLS du département sont engagés dans le déploiement des SISM. Une coordination des actions devra aussi exister avec le Projet Territorial de Santé Mentale des Côtes d'Armor.</p>

Description de l'action	1. Création d'un Collectif « SISM » pour développer et mener des projets partenariaux sur le territoire.		
Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer	Partenaire(s)	Penthièvre Actions (GEM...), UNAFAM, MJC, Le Lieu-Dit, Fondation Saint Jean de Dieu, Habitats Handi Citoyen, ADAPEI, Athéol, ADALEA...
Public(s) visé(s)	Le grand public Les personnes ayant des troubles de santé mentale	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	Nombre de partenaires mobilisés dans le collectif pilote. Présence de personnes concernées dans le collectif pilote. Nombre de participants aux actions. Nombre d'actions mises en œuvre Satisfaction des bénéficiaires des actions FICHE-ACTION PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Territorial de Santé Mentale 22 Projet Régional de Santé
Financements	ARS au titre du FIR : 1500 € annuel		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre d'acteurs présents dans ce collectif Nombre de personnes concernées présentes dans ce collectif Nombre d'actions développés par année Satisfaction des participants		

ACTION 3.3 : FAVORISER LE DEPLOIEMENT DU COLLECTIF MISACO SUR LE TERRITOIRE

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
<p>Objectifs</p>	<p>Développer un réseau local décloisonné favorisant la mise en relation de l'ensemble des acteurs (professionnels, bénévoles, élus...) pour un meilleur accompagnement des personnes en souffrance psychique.</p> <p>Accroître les compétences individuelles et collectives des membres du réseau en matière de repérage, d'orientation et prise en charge des publics en souffrance.</p>
<p>Action</p>	<p>FAVORISER LE DEPLOIEMENT DU COLLECTIF MISACO SUR LE TERRITOIRE</p>
<p>Contexte</p>	<p>Créé en 2015 par la Mutualité Française Bretagne, le collectif MISACO réunit des professionnels de santé, de l'éducation et du social, des élus et des bénévoles, tous acteurs de la prévention du suicide. Ces personnes volontaires se réunissent régulièrement, au travers de réunions partenariales, pour réfléchir et favoriser l'émergence de projets et actions collectives de prévention du suicide et de la souffrance psychique sur le Pays de Saint-Brieuc.</p> <p>Plusieurs projets et actions ont été déployés sur le pays de Saint-Brieuc, notamment sur Saint-Brieuc Armor Agglomération. L'objectif de cette fiche action sera donc de déployer davantage d'actions de ce collectif sur le territoire Lamballe Terre & Mer.</p> <p>La coordinatrice du CLS a intégré ce collectif depuis le début de l'année 2022, afin de faciliter au mieux le développement de ces actions sur le territoire Lamballe Terre & Mer.</p> <p>Les projets et actions développées dépendent des besoins et envies recensés par les membres Collectif MISACO.</p> <p><u>Remarque</u> : le CPOM conclu entre l'Agence Régionale de Santé et la Mutualité Française Bretagne prévoit le financement d'une formation « Repérage de la souffrance psychique et de la crise suicidaire » par an, pour l'ensemble du territoire (Pays de Saint-Brieuc).</p> <p>Avec le déploiement du Collectif sur le territoire LTM, le financement d'une deuxième formation serait idéal, dans le cadre du prochain CPOM. D'autant qu'il existe un réel besoin qui est grandissant sur le territoire (liste d'attente avec des professionnels qui souhaitent y participer).</p>

	A NOTER : Les actions seront menées dans le respect des stratégies régionales.		
Description de l'action	<p>1. Déployer des formations à destination des professionnels, élus, bénévoles, sur le repérage de la souffrance psychique et de la crise suicidaire, sur le territoire (Premiers secours en santé mentale, évaluation et orientation de la crise suicidaire...).</p> <p>2. Organiser des évènements auprès du grand public, des élus et professionnels sur cette thématique et sur le territoire.</p>		
Pilote de l'action	Mutualité Française Bretagne (Collectif MISACO)	Partenaire(s)	CMP, EMPP, toutes structures sanitaires et sociales, Le Lieu-Dit (Beauvallon), Saint Jean de Dieu, CDG 22, CD 22, Ville de Plérin, CCAS Saint-Brieuc, MGEN 22, JALMALV 22, Education Nationale, Mission Locale, Psychologues libéraux, Clinique du Val Josselin, Saint-Brieuc Armor Agglomération (et son CIAS), Cap Santé Est Armor, PTSM 22, PFI 22, UDAF, IREPS Bretagne...
Public(s) visé(s)	Grand public, Professionnels, élus, bénévoles du territoire.	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	Difficile de prévoir, d'anticiper > dépend des besoins recensés par les membres du Collectif. FICHE-ACTION PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Feuille de route Mutualité Française Bretagne Projet Régional de Santé Projet territorial de Santé Mentale 22
Financements	Financements alloués au Collectif Mise à disposition de salles pour mener les actions... Financement des intervenants pour la formation des acteurs du territoire qui se sont inscrits : 1600 € (800 € x2 intervenants), 400€ par jour		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<p>Nombre de nouveaux professionnels/élus/bénévoles du territoire intégrés dans ce collectif.</p> <p>Nombre d'actions menées sur le territoire</p> <p>Satisfaction des bénéficiaires des actions développées sur le territoire.</p>		

OBJECTIF 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DE LA SANTE GLOBALE

PROBLEMATIQUE

Des représentations à déconstruire

La santé est fortement influencée par de nombreux facteurs : l'alimentation, les lieux sociaux et familiaux, l'environnement, l'habitat, l'éducation, l'emploi, les revenus etc. que l'on nomme des déterminants de la santé.

Or la santé de la population est bien souvent perçue comme étant uniquement liée à l'accès aux soins (médecins, hôpitaux, traitements...), notamment pour les élus qui font face au manque de professionnels de santé médicaux et paramédicaux au sein de leurs communes quotidiennement.

Selon eux, cette compétence relève des missions de l'état et ils pensent donc ne pas pouvoir agir. Pourtant, les différents mandats leur permettent d'agir concrètement sur les facteurs qui impactent la vie quotidienne et la qualité de vie des habitants :

- Politique d'insertion, le développement économique,
- Politique de cohésion sociale et la participation locale,
- Politiques de l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées et l'action sociale,
- Politique de l'habitat,
- Politique d'aménagement du territoire, les transports,
- Politique de l'environnement,
- Les services de proximité.

Un travail est donc à bâtir, durant les années de mise en œuvre du Contrat Local de Santé, afin de venir déconstruire les représentations des élus et habitants sur la santé et ainsi de lutter contre les inégalités sociales de santé.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Outiller les acteurs du territoire (élus, habitants) autour du concept de santé globale.
- ▶ Inclure la santé dans toutes les politiques publiques, pilotées par Lamballe Terre & Mer.

ACTION 4.1 : OUTILLIER LES ACTEURS DU TERRITOIRE (ELUS, HABITANTS) AUTOUR DU CONCEPT DE SANTE GLOBALE

Axe 1	PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE		
Objectifs	<p>Prendre conscience des connaissances et représentations des acteurs du territoire.</p> <p>Vulgariser le concept de santé globale et de bien-être à l'échelle du territoire.</p> <p>Favoriser la meilleure compréhension des enjeux de santé publique.</p> <p>Développer une culture commune et une approche transversale sur le territoire.</p>		
Action	OUTILLER LES ACTEURS DU TERRITOIRE (ELUS, HABITANTS) AUTOUR DU CONCEPT DE SANTE GLOBALE		
Contexte	<p>La santé est un déterminant majeur des politiques publiques. En effet, dans un contexte marqué par l'augmentation des inégalités sociales et territoriales de santé, les collectivités locales (communes et intercommunalités) ont donc la main pour développer les conditions de vie favorables à la santé pour leurs habitants notamment par l'intermédiaire de leurs politiques publiques.</p> <p>Il est donc nécessaire de venir les outiller afin qu'ils puissent faire des choix éclairés pour la santé de leurs habitants. Pour cela, un travail concerté avec les acteurs du territoire permettra d'y parvenir.</p> <p>Un socle commun de connaissances permettra de favoriser le décloisonnement et la transversalité des projets mis en place sur le territoire.</p>		
Description de l'action	<p>1. Organiser des temps de présentation et d'échanges avec les habitants et les élus (conférences, ateliers ludiques...) afin de faire évoluer les représentations de chacun sur la santé.</p> <p>2. Promouvoir l'intérêt du Contrat Local de Santé sur le territoire.</p>		
Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer	Partenaire(s)	IREPS Professionnels experts sur une thématique en lien avec la santé
Public(s) visé(s)	Elus Habitants	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	Développement d'actions, d'ateliers tout	Liens avec d'autres projets ou	Projet Régional de Santé

	au long des 5 années du CLS.	plans d'actions	
Financements	Fonds d'Intervention Régionale ARS		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions mises en œuvre</p> <p>Nombre d'actions avec différents formats mises en œuvre</p> <p>Satisfaction des participants</p> <p>Intégration des enjeux de santé dans les politiques locales (plans, documents d'urbanisme, etc.)</p> <p>Création d'un document de communication accessible à tous.</p>		

AXE 2 : ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS

PROBLEMATIQUE

La démographie médicale actuelle est marquée par de nombreux bouleversements : La baisse du nombre de professionnels, le changement dans leur durée de travail hebdomadaire (les nouvelles générations aspirent à un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle), l'augmentation des besoins notamment démographiques, à savoir le vieillissement de la population avec l'augmentation de l'espérance de vie mais également liée à l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques et au développement des pratiques ambulatoires (sorties plus rapides de l'hôpital).

On remarque également que les modes d'exercices des professionnels de santé se sont diversifiés au cours des dernières années : centres de santé qui salarient des professionnels, maisons de santé pluriprofessionnelles dans lesquelles exercent des libéraux...

L'organisation de la démographie médicale, en France, est liée au principe de liberté d'installation des professionnels libéraux de santé dans des endroits qui correspondent au mieux à leur vie familiale. De fait, il existe une inéquitable répartition des professionnels de santé au regard du nombre d'habitants et aux besoins grandissants de ceux-ci.

CONSTATS PARTAGES

Alors que la croissance de la population notamment vieillissante est bien présente, Lamballe Terre & Mer est considéré, selon le dernier zonage de l'Agence Régionale de Santé qui date de janvier 2021, comme un territoire majoritaire prioritaire.

Concernant les médecins, 29 communes sur les 38 (76%) sont en zone d'intervention prioritaire (ZIP). Ces zones sont les plus durement touchées par le manque de médecins. Seule la commune de Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle est en zone d'action complémentaire (ZAC), zone moins touchée que les ZIP par la désertification médicale mais sujette à certaines difficultés ou fragilités en matière d'accès aux soins. 6 communes (15,8%) sont en zone de vigilance (ZV). Elles ne sont pas éligibles aux aides à l'installation, mais peuvent bénéficier en revanche d'un accompagnement de l'Agence Régionale de Santé dans la mise en place d'un exercice coordonné pluri professionnel (maisons de santé, centre de santé...). Pour finir, 2 communes sont en zone d'accompagnement régional (ZAR).

La densité de médecins généralistes est faible : **50 médecins sont répartis de manière inéquitable sur le territoire** (octobre 2022). Une partie d'entre eux sont en fin de carrière et certains rencontrent déjà de grandes difficultés pour assurer leur remplacement dans les prochaines années. On peut également mettre en avant que ces médecins effectuent un nombre moyens d'actes annuels supérieur à la moyenne nationale et costarmoricaine, ce qui pourra être compromettant au vu des nouvelles aspirations des futurs médecins.

De nombreuses professions de santé, spécialistes et paramédicaux (dermatologie, gynécologie, ophtalmologie, kinésithérapie...) sont également sous tension sur le territoire.

Afin de palier toutes ces difficultés bien présentes, La Communauté d'Agglomération a souhaité, dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé, créer ou accompagner le développement de différentes structures d'exercice coordonnée :

- Deux centres de santé (un piloté par le Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre pour lequel Lamballe Terre & Mer apporte un financement, et un piloté par l'association Kersanté).
- Deux maisons de santé pluriprofessionnelles d'intérêt communautaire, sur les communes de Pléneuf-Val-André et Erquy.
- Des maisons et pôles de santé communaux (Bréhand ou encore Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle par exemple).

La stratégie de transformation du système de santé, dans Le plan « Ma santé 2022 », définit de grandes orientations dont : l'accélération du virage numérique, la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) qui regroupent les professionnels de santé qui s'associent pour mieux répondre aux besoins de santé sur les territoires.

Les CPTS sont destinées à faciliter l'exercice coordonné des professionnels de santé sur un territoire donné, pour répondre aux besoins de santé de la population. Elle est ouverte à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, hospitalier, social ou salarié) ce qui facilite l'interconnaissance des différents acteurs de santé et permet une meilleure coordination dans la prise en charge des patients.

Une coordination entre la CPTS du Penthièvre et la Communauté d'Agglomération sera indispensable pour répondre aux différents enjeux de démographie médicale et paramédicale et d'accès aux soins. La concordance des temporalités entre la mise en place du projet de santé de la CPTS et le CLS et la réelle volonté de travailler ensemble facilitera la réponse aux enjeux de territoire.

Au niveau régional (ARS), l'action en faveur de l'accès aux soins de premier recours se concrétise au travers de 4 objectifs :

- Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité (coopération professionnelle, décloisonnement ville - hôpital).
- Accompagner le développement des exercices coordonnés pluriprofessionnels (implication des patients, soutenir les projets des professionnels, prioriser les territoires fragiles, travail sur l'attractivité des territoires).
- Faciliter le développement de la coordination et de la coopération entre les acteurs de soins de proximité, du premier et du second recours (MSP, CS, ESP, e-santé).
- Développer la complémentarité et les coopérations entre l'offre de soins ambulatoire et les acteurs de santé hospitaliers et médico-sociaux (CPTS, soutien des Dispositifs d'Appui à la Coordination).

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- Favoriser l'accès aux soins pour tous.

- ▶ Travailler en logique de parcours et permettre le décloisonnement entre les secteurs professionnels.
- ▶ Problématique d'accès géographique, notamment pour les personnes les plus vulnérables qui entraîne le non-recours aux soins.
- ▶ Offrir les conditions favorables pour attirer et faciliter le travail de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.
- ▶ Renforcer l'attractivité du territoire.

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

FAVORISER L'ACCES AUX SOINS POUR TOUS

ACTION 1.1	Développer l'attractivité du territoire pour susciter de nouvelles installations
ACTION 1.2	Développer l'aller vers pour répondre à la problématique de démographie médicale

ACTION 1.1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR SUSCITER DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Axe 2	ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS
Objectifs	<p>Améliorer la démographie médicale et paramédicale sur le territoire.</p> <p>Améliorer les conditions d'exercice des professionnels.</p> <p>Mettre en lumière les objectifs communs entre le CLS Lamballe Terre & Mer, la CPTS du Penthièvre et le CH2P sur l'accès aux soins.</p>
Action	DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR SUSCITER DE NOUVELLES INSTALLATIONS
Contexte	<p>Certaines dynamiques existent sur le territoire pour répondre à cet enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de réunions d'information sur la maîtrise de stage, à destination des médecins qui sont intéressés par la démarche mais qui n'ont pas encore sauté le pas (réunions animées par le Docteur TORNO et le Docteur L'HENORET, assistants universitaires de médecine générale et missionnés dans le cadre de l'AMI du Conseil Départemental) - Des journées de formation/retour d'expérience à destination des médecins déjà maîtres de stage (MSU). En 2022, cette formation a eu lieu sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. Une dizaine de médecins y ont participé. - L'animation de groupes d'échanges de pratiques (échanges avec les étudiants en médecine dans le cadre de leur cursus universitaire) qui ont lieu tous les mois sur le territoire.
Description de l'action	<p>1. Assurer une veille en matière de démographie médicale sur le territoire (<i>observatoire des nouvelles installations ou des projets en cours, suivi des demandes</i>).</p> <p>2. Améliorer l'accueil des internes et des professionnels de santé (<i>communication, organisation d'évènements d'intégration et de temps d'échanges, sensibilisation des facultés sur l'importance et la manière de se présenter lors de son arrivée sur un territoire, accueillir et formaliser l'intégration des nouveaux professionnels, candidature pour EducTour proposé par la MSA, proposition de parcours pluri professionnels dans le cadre de la CPTS...</i>).</p> <p>D'autres éléments seront également à prendre en compte :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le recensement des ressources (logements disponibles par exemple), - La possibilité d'accompagnement administratif pour l'installation (CPTS), parrainage avec des médecins du territoire, - L'aide à la recherche d'emploi pour le conjoint (CAD), accueil des enfants. <p>3. Promouvoir l'attractivité du territoire (<i>Faire connaître les modes d'installation sur le territoire et les coopérations existantes et possibles, aspects environnementaux, économiques, culturels, cadre de vie, vie quotidienne (écoles...).</i>) // <i>Promotion sur les réseaux sociaux et sites spécialisés.</i></p> <p>4. Encourager la maîtrise de stage auprès des professionnels du territoire.</p> <p>5. Créer un lien avec les médecins remplaçants du territoire.</p>		
<p>Pilotes de l'action</p>	<p>Lamballe Terre & Mer CPTS du Penthièvre AUMG CH2P</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>ARS, Médecins généralistes et spécialistes, les facultés de médecine et de formation des paramédicaux, URPS, CPAM 22, CD 22, Côtes d'Armor Destination, Cap Santé Est Armor...</p>
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Internes, jeunes médecins, professionnels de santé du territoire</p>	<p>Territoire(s) concerné(s)</p>	<p>Lamballe Terre & Mer</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>FICHE-ACTION PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE</p>		<p>Projet Régional de Santé Feuille de route de la CPTS du Penthièvre Feuille de route du CH2P Politique sur la démographie médicale initiée par le CD22</p>

<p>Financements</p>	<p>Lamballe Terre & Mer CPTS ARS CPAM MSA</p>
<p>Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi</p>	<p>Taux d'évolution du nombre de MSU Nombre de médecins généralistes formés (comparaison n-1) Nombre de médecin accueillant des internes Nombre d'internes accueillis sur le territoire (comparaison n-1)</p>

ACTION 1.2 : DEVELOPPER L'ALLER VERS POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE DE DEMOGRAPHIE MEDICALE

Axe 1	ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS
Objectifs	<p>Agir au plus près de la population</p> <p>Pallier au manque de mobilité</p> <p>Agir en milieu rural</p> <p>Lutter contre l'isolement et au renoncement aux soins</p>
Action	DEVELOPPER L'ALLER VERS POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE DE DEMOGRAPHIE MEDICALE
Contexte	<p>Trois éléments déclencheurs sont à l'origine de cette future initiative.</p> <p>Premièrement, une demande répétée d'accès à des soins de proximité sur l'ensemble du territoire a été formulée par les participants aux ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé. Représentants associatifs et élus, notamment, ont exprimé la nécessité de développer l'offre de soins dans les zones les plus rurales et sous-dotées du territoire, ce qui a porté les objectifs d' « aller-vers » au cœur du projet du CLS.</p> <p>Deuxièmement et en lien avec le premier élément, le CH2P (Hôpital de Proximité) est régulièrement sollicité par les communes, lesquelles demandent à ce que soient déployées des antennes du Centre de Santé (géré par le CH2P) sur leurs territoires, afin de permettre des consultations médicales. Le Directeur du CH2P a porté à la connaissance du Président de la Communauté d'Agglomération le besoin prégnant de solution en ce sens. En effet, au vu du volume de demandes reçues, les effectifs du Centre de Santé ne permettent pas de répondre positivement en l'état actuel. Le déploiement d'une solution innovante permettant d'apporter une réponse médicale en zone rurale, sans pour autant pénaliser le fonctionnement du Centre de Santé situé à Lamballe, est apparue indispensable.</p> <p>Enfin, confrontée à des problématiques similaires en termes de temps médical disponible, la CPTS Penthièvre a expérimenté, au cours de l'été 2022, une solution coordonnée et pluriprofessionnelle de prise en charge des Soins Non Programmés, reposant sur l'usage de la téléconsultation. Cette solution avait été imaginée lors d'un échange avec le CH2P, suite à une sollicitation départementale de l'ARS liée à l'anticipation des tensions estivales.</p> <p>Ces trois éléments se sont avérés déclencheurs à la faveur des échanges constructifs organisés régulièrement entre Lamballe Terre et Mer, le CH2P et la CPTS, notamment représentés par les contacts</p>

	<p>identifiés en préambule. Le territoire du Penthièvre est en effet animé par une forte complémentarité de ses acteurs, qui partagent la réelle volonté de travailler ensemble afin d’apporter des réponses territoriales en matière de santé.</p> <p>Le projet, qui reste à approfondir, consisterait en la mise en œuvre de téléconsultations assistées en zones rurales prioritaires (sous-dotées en termes de densité médicale).</p> <p>Les patients pourraient être repérés et orientés par les professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, médecins..), les secrétariats médicaux, la Maison Médicale de Garde de Lamballe, les services d’Hospitalisation à Domicile (qui acceptent depuis peu les prises en charge de patients sans médecin traitant), les EHPAD, les élus (souvent informés des situations complexes)...</p> <p>Le service proposé consisterait en l’organisation d’une téléconsultation, à domicile ou au sein d’un cabinet infirmier à proximité du lieu d’habitation, assistée par un infirmier, en ligne avec un médecin du territoire. Les médecins du Centre de Santé proposeraient un minimum de créneaux disponibles, auxquels pourraient s’ajouter les disponibilités des médecins libéraux.</p> <hr/> <p>D’autres initiatives pourraient être réfléchies afin de proposer plusieurs solutions d’aller vers les populations les plus éloignées du soin (<i>ex. déploiement du dispositif MARSOINS, etc</i>).</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Le projet, qui reste à approfondir, consisterait en la mise en œuvre de téléconsultations assistées en zones rurales prioritaires (sous-dotées en termes de densité médicale).</p> <p>Les patients pourraient être repérés et orientés par les professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, médecins..), les secrétariats médicaux, la Maison Médicale de Garde de Lamballe, les services d’Hospitalisation à Domicile (qui acceptent depuis peu les prises en charge de patients sans médecin traitant), les EHPAD, les élus (souvent informés des situations complexes)...</p> <p>Le service proposé consisterait en l’organisation d’une téléconsultation, à domicile ou au sein d’un cabinet infirmier à proximité du lieu d’habitation, assistée par un infirmier, en ligne avec un médecin du territoire. Les médecins du Centre de Santé proposeraient un minimum de créneaux disponibles, auxquels pourraient s’ajouter les disponibilités des médecins libéraux.</p>

<p>Pilotes de l'action</p>	<p>Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre (CH2P)</p> <p>Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Penthièvre (CPTS)</p> <p>Lamballe Terre & Mer (LTM)</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Les médecins, libéraux et salariés des Centres de Santé, les infirmiers libéraux du territoire, les élus, les autres professions de santé (pharmaciens,...), les secrétaires médicales et secrétariats externalisés, l'ADPS et la Maison Médicale de Garde de Lamballe, l'HAD du Pays Briochin, les EHPAD du territoire, le GCS e-Santé, services d'aide et d'accompagnement à domicile, ARS</p>
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Patients éloignés des prises en charges médicales voire en rupture de parcours, en raison d'absence de médecin traitant et/ou de moyens de déplacement.</p>	<p>Territoire(s) concerné(s)</p>	<p>Territoire de la CPTS (42 communes dont les 38 de Lamballe Terre & Mer)</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>A définir</p> <p>FICHE-ACTION PRIORITAIRE DES LA PREMIERE ANNEE</p>	<p>Liens avec d'autres projets ou plans d'actions</p>	<p>Projet Régional de Santé Feuille de route de la CPTS du Penthièvre Feuille de route du CH2P</p>
<p>Financements</p>	<p>Appel à Manifestation d'intérêt « Soins de proximité » / ARS Autres appels à projets (Région...)</p>		
<p>Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux intégrés dans le dispositif. Nombre de patients suivis dans le cadre de ce dispositif. Satisfaction des patients. Satisfaction des acteurs de territoire intégrés : élus, professionnels de santé.</p>		



AXE 3 : POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS

PROBLEMATIQUE

Le terme « populations vulnérables » peut être défini comme des **personnes étant dans une situation de fragilité persistante en termes de santé et/ou de pleine participation à la société**. La vulnérabilité est donc susceptible de venir détruire, diminuer ou altérer l'intégrité d'une personne.

Il existe plusieurs facteurs de vulnérabilité : l'isolement, l'absence de liens sociaux et familiaux, des revenus faibles, la limitation ou décompensation fonctionnelle liée à un état de santé dégradé (maladies chroniques...)

Les populations vulnérables peuvent être :

- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes en situation de précarité,
- Les aidants.

L'accompagnement des populations vulnérables représente un réel enjeu pour le territoire et pour la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer.

Une vigilance particulière devra être de mise pour les aidants qui « *viennent en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne âgée dépendante ou une personne handicapée de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne* » (Guide de l'aidant familial, Ministère du travail).

Ils assurent un rôle indispensable dans le maintien des personnes à domicile notamment. L'aidant peut être le conjoint (majoritairement le cas), un parent, un enfant, des amis, les voisins ou d'autres proches.

La loi de l'adaptation de la société au vieillissement a notamment permis la reconnaissance du statut d'aidant, en y instaurant, notamment un droit de répit.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ Agir en faveur des personnes âgées.
- ▶ Agir en faveur des personnes en situation de handicap.
- ▶ Agir en faveur des personnes en situation de précarité.
- ▶ Agir en faveur des aidants familiaux.

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

OBJECTIF 1 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

ACTION 1.1	Mettre en œuvre un projet de territoire coordonné et innovant à destination des personnes âgées.
ACTION 1.2	Organiser sur le territoire le repérage et l'accompagnement des situations fragiles
ACTION 1.3	Accompagner et développer des actions en direction des aidants

OBJECTIF 2 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION 2.1	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
-------------------	--

OBJECTIF 3 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

ACTION 3.1	Favoriser l'accès à une bonne hygiène corporelle
-------------------	--

OBJECTIF 1 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

PROBLEMATIQUE

Selon les projections de l'INSEE de 2017, en 2050, la Bretagne pourrait compter près de 4 millions d'habitants, soit 650 000 habitants de plus qu'en 2013. Entre 2013 et 2050, excepté en Ille-et-Vilaine, le solde naturel serait négatif et les flux migratoires seraient l'unique moteur de cette croissance démographique. Les gains de population attendus en Bretagne concerneraient aux 4/5èmes des personnes de 65 ans et plus. Ainsi, le vieillissement de la population demeurerait une des caractéristiques démographiques principales de la région.

Aujourd'hui, avec une meilleure espérance de vie, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses à exprimer le souhait de rester le plus longtemps possible à domicile. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte les facteurs de risques de vulnérabilité de ces personnes pour les accompagner aux mieux, à savoir :

- La dépendance fonctionnelle,
- La perte de l'autonomie,
- La précarité sociale,
- La limitation de l'accès aux soins.

Deux constats majeurs existent :

- La difficulté d'identifier l'ensemble des dynamiques existantes sur le territoire au vu de leur caractère ponctuel et de la pluralité des acteurs qui les déploient ;
- L'identification et la coordination des dynamiques ainsi que l'impulsion d'actions dans les territoires prioritaires nécessitent un temps de travail collectif et partenarial pour réduire les inégalités d'accès aux actions de prévention.

Les aidants sont également un public dont il ne faut pas négliger les besoins. Actuellement, presque 1 français sur 6 est aidant. Lorsque l'aidant n'est plus en capacité d'accompagner l'aidé, la prise en charge se complexifie. Aussi, différents dispositifs de répit voient encore le jour actuellement, afin de soulager l'aidant dans son rôle au quotidien. L'accompagnement du vieillissement constitue donc un enjeu pour les prochaines années, tant sur un plan financier qu'humain.

Afin de répondre à ces différents enjeux, la loi d'adaptation de la société au vieillissement a été fondée en prenant en compte trois piliers : L'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation globale de la société au vieillissement et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Au niveau régional (ARS), l'action en faveur des personnes âgées se concrétise au travers de 4 objectifs :

- Prévenir la perte d'autonomie et éviter son aggravation,
- Favoriser le maintien à domicile par l'évolution de l'offre de soins et d'accompagnement,
- Renforcer le soutien aux aidants,
- Favoriser l'intégration des politiques et des services en faveur de l'autonomie des personnes âgées.

CONSTATS PARTAGES

Tissu d'accompagnement et d'hébergement riche, avec une volonté de développer des projets innovants en direction des personnes âgées.

Problématique de l'attractivité et de la reconnaissance des métiers de la santé et du vieillissement.

Situations de plus en plus complexes, avec des difficultés pour trouver la solution la plus adaptée pour y répondre (situation complexe à domicile...).

Problématique de démographie médicale.

Manque de visibilité pour les personnes âgées, les aidants et les professionnels sur les dispositifs existants.

Nécessité de faciliter l'interconnaissance entre les différents acteurs pour améliorer et fluidifier les parcours.

L'image des services et établissements qui reste négative pour la majorité des populations.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Mettre en œuvre un projet de territoire coordonné et innovant à destination des personnes âgées.
- ▶ Organiser sur le territoire le repérage et l'accompagnement des situations fragiles.
- ▶ Accompagner le développement d'actions en direction des aidants.

ACTION 1.1 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE TERRITOIRE COORDONNE/INNOVANT A DESTINATION DES PERSONNES AGEES

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectifs	Accompagner le vieillissement et valoriser la personne âgée Apporter un soutien aux aidants à la recherche de répit.
Action	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE TERRITOIRE COORDONNE / INNOVANT A DESTINATION DES PERSONNES AGEES
Contexte	<p><u>Volet 1 : Elaborer un projet de territoire en interaction avec les acteurs du Handicap</u></p> <p>Améliorer la prise en charge des personnes âgées par le biais d'un partenariat de proximité avec les acteurs du territoire. Apporter une réponse concrète et coordonnée au maintien à domicile des personnes âgées. Travailler sur la fin de vie, notion de parcours (du domicile à l'EHPAD) par le biais de l'équipe mobile soins palliatifs de Saint-Brieuc. Eviter les situations de rupture de la personne âgée et les pertes de chance qui y sont liées.</p> <p><u>Volet 2 : Améliorer les représentations des services et établissements médico-sociaux</u></p> <p>Préparer l'accueil des aidants et futurs résidents en travaillant leur projet de vie en lien avec le domicile et l'entourage. Ouvrir les activités des établissements à l'extérieur (portes ouvertes...) Changer le regard (vision souvent négative) sur les établissements et services existants, à l'image de maisonnée et non d'institution, travailler sur la sémantique. Rendre chaleureux les locaux en tant que lieux de vie (espaces individuels et collectifs), Améliorer le quotidien des personnes âgées, considérer la personne âgée en tant que personne et respecter ses libertés, favoriser l'autodétermination via les CVS. Améliorer les conditions de travail des professionnels de santé en donnant du SENS au travail. Développer la Prévention et la Promotion en Santé : chutes, buccodentaire, nutrition et activité physique</p>

Description de l'action	<p><u>Volet 1 : Elaborer un projet de territoire en interaction avec les acteurs du Handicap</u></p> <p>1. Travailler un projet de territoire en alliant l'ensemble des acteurs : HAD, établissements de de santé mentale, la CPTS, le centre hospitalier et les services et établissements médicosociaux. Le projet de territoire sera à destination des personnes âgées et prendra en compte la notion d'autodétermination.</p> <p>2. Former et sensibiliser les professionnels du Handicap sur la prise en charge de vieillesse, et inversement, former les professionnels du vieillissement.</p> <p><u>Volet 2 : Améliorer les représentations des services et établissements médico-sociaux</u></p> <p>1. Mobiliser les capacités des résidents : Parrainage, accueil des nouveaux par les anciens résidents.</p> <p>2. Développer davantage le lien intergénérationnel et le lien vers l'extérieur (ex. création de binôme enfants/personnes âgées par mise en place de correspondances, ouverture des espaces de l'établissement pour des actions extérieures).</p> <p>3. Développer les projets de prévention et promotion de la santé dans ces services et établissements.</p> <p>4. Ouvrir les établissements aux aidants : Organisation de formations, développement d'ateliers à destination des aidants (ex. représentations, vécu, hospitalisation du proche en EHPAD...) au sein des structures.</p> <p>5. Prendre part aux projets de territoire en lien avec le vieillissement (ex. semaines bleues).</p>		
	Pilote de l'action	ARS, HSTV, CD 22, ESMS, CH2P	Partenaire(s)
Public(s) visé(s)	Personnes âgées Aidants Grand public	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer

<p>Calendrier prévisionnel</p>		<p>Liens avec d'autres projets ou plans d'actions</p>	<p>Projet Régional de Santé Feuille de route du CH2P Schéma des Solidarités Humaines du CD 22</p>
<p>Financements</p>	<p>Conseil Départemental / Conférence des financeurs. Agence Régionale de Santé Autres</p>		
<p>Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre de projets et d'actions développés. Nombre de personnes associées aux différents projets. Satisfaction des personnes.</p>		

ACTION 1.2 : ORGANISER SUR LE TERRITOIRE LE REPERAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATION FRAGILES

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectifs	<p>Permettre la bonne réponse au bon moment : le besoin peut évoluer.</p> <p>Eviter les ruptures de parcours.</p> <p>Anticiper/dépister les décompensations de fragilités.</p> <p>Savoir repérer les signes de fragilité et les indices de risque de perte d'autonomie.</p> <p>Prévenir la perte d'autonomie liée au logement (manque d'adaptation).</p> <p>Repérer (via les élus) les situations potentiellement complexes et identifier les ressources du territoire à solliciter.</p>
Action	<p style="text-align: center;">ORGANISER SUR LE TERRITOIRE LE REPERAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS FRAGILES</p>
Contexte	<p>Viellissement marqué de la population.</p> <p>Souhait du maintien au domicile le plus longtemps possible.</p> <p>Familles démunies pour prendre des décisions au moment opportun.</p> <p>Absence de médecins traitants.</p> <p>Saturation des services à domicile, de l'accueil de jour.</p> <p>Hausse des sollicitations du DAC venant du territoire Lamballe Terre & Mer.</p> <p>Les groupes de travail ont fait émerger la nécessité pour les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires d'agir dans une logique de décroisement et d'intégration. Dépasser la logique populationnelle pour favoriser le repérage des situations inquiétantes, l'orientation et l'accompagnement des populations vulnérables afin, in fine, d'éviter les ruptures de parcours et d'éviter l'aggravation des problématiques de santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé.</p>
Description de l'action	<p>1. Communiquer sur les missions du Dispositif d'Appui à la Coordination pour permettre une meilleure visibilité auprès des élus du territoire > ressources pour la réponse aux situations complexes.</p> <p>2. Former et outiller au repérage et à l'orientation des personnes présentant des signes inquiétants de perte d'autonomie.</p> <p><i>Mise en place d'une action afin de présenter des réponses et des outils adaptés sur le territoire à destination des élus et des secrétaires de mairies, des médecins généralistes/libéraux.</i> <i>(Forum – Temps fort – formation – rencontre entre acteurs)</i></p>

	3. Former les professionnels/bénévoles du domicile et les aidants familiaux au dépistage et à l'alerte des fragilités de la personne âgée, en lien avec le projet ICOPE.		
Pilote de l'action	Cap Santé Est Armor Filière Gériatrique CPTS du Penthièvre Lamballe Terre & Mer	Partenaire(s)	CIAS LTM, Visiteurs à domicile CSI, Aidants familiaux, CH2P (SARA), CLIC de Lamballe, PTSM, Handicap 22...
Public(s) visé(s)	Personnes âgées Aidants Professionnels et élus du territoire	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	Certaines actions pourront être développées dès la première année de mise en œuvre du CLS, notamment l'action n°1	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé Schéma des Solidarités Humaines du CD22
Financements	Agence Régionale de Santé Conseil Départemental 22		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre d'élus présents lors de la présentation des missions de Cap Santé Est Armor Nombre de professionnels/bénévoles du domicile formés à la fragilité des personnes qu'ils accompagnent.		

ACTION 1.3 : ACCOMPAGNER ET DEVELOPPER DES ACTIONS EN DIRECTION DES AIDANTS

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS		
Objectifs	<p>Analyser les besoins des aidants pour travailler sur les difficultés rencontrées.</p> <p>Prévenir l'épuisement des aidants par la mise en lien avec les ressources de proximité.</p> <p>Trouver des ressources disponibles/accessibles/réactives pour répondre aux besoins de déplacement, de loisirs, de répit.</p> <p>Harmoniser et faire connaître l'offre sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Rendre accessible la bibliographie en santé.</p> <p>Prendre appui sur l'expertise que peuvent avoir les aidants.</p>		
Action	ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER DES ACTIONS EN DIRECTION DES AIDANTS		
Contexte	<p>Il est nécessaire de clarifier et vulgariser les missions de chacun des services de coordination (DAC, CLIC, CIAS, CD...) pour les usagers et les professionnels auprès des élus, des professionnels de santé, médico-sociaux, mais aussi auprès des personnes âgées.</p> <p>Lien avec l'action 1.1 de cet axe.</p>		
Description de l'action	<p>1. Répertorier les offres existantes sur le territoire en matière de répit et d'accompagnement des aidants.</p> <p>2. Organiser un temps fort en direction des aidants : présentation de l'offre sur le territoire (<i>information et sensibilisation, présentation des structures du territoire, conférence-débat, prévention...</i>).</p> <p>3. Développer l'accès à la littératie en santé (<i>pendant que je suis aidant et après que mon conjoint (...) soit décédé</i>).</p>		
Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer CH2P	Partenaire(s)	Toutes les structures sanitaires, sociales, médico-sociales, de prévention, associatives qui gravitent autour de la personne âgée/personne en situation de handicap et de l'aidant.
Public(s) visé(s)	Personnes âgées/personnes en situation de handicap et	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer

	notamment les aidants non professionnels.		
Calendrier prévisionnel	Prise de contact avec les partenaires : dès 2023.	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé Schéma des Solidarités Humaines du CD 22
Financements	Conférence des financeurs CARSAT MSA		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre d'acteurs du territoire associés au temps fort. Nombre de personnes présentes (population) lors de ce temps fort. Satisfaction des participants. Nombre de bibliothèques du territoire associées au développement de la littératie en santé.		

OBJECTIF 2 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

PROBLEMATIQUE

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a constitué un élément moteur pour les publics en situation de handicap. En premier lieu, elle a apporté une définition :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Elle a également entraîné des évolutions majeures dans différents domaines :

- L'accessibilité,
- L'emploi,
- La scolarité,
- Le droit à compensation des conséquences d'un handicap,
- La création d'un guichet unique MDPH pour toutes demandes relatives à un handicap.

Cependant, de nombreux parcours de vie de personnes handicapées et de leurs aidants demeurent complexes et sont facteurs de rupture sociale.

L'enjeu est donc de bâtir collectivement des solutions décloisonnées dans l'environnement le plus proche possible d'une vie ordinaire, s'appuyant sur l'expertise des personnes et de leurs familles. La réponse sous forme de « places » ne suffit plus pour tenir compte de la diversité des besoins et aspirations des personnes.

Au niveau régional (ARS), l'action en faveur des personnes en situation de handicap se concrétise au travers de 5 objectifs :

- Apporter une réponse accompagnée et construite avec la personne et son entourage.
- Promouvoir et organiser des modalités de travail plus intégrées entre acteurs.
- Faire évoluer l'offre médico-sociale de manière à répondre aux enjeux de modularité, de gradation et de qualité.
- Garantir l'accès à un panier de soins et de services pour faciliter l'inclusion des personnes.
- Assurer la continuité des parcours de vie aux âges-charnières.

Quelques éléments de territoire

Au 1er janvier 2019, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a recensé 325 enfants en situation de handicap de 0 à 20 ans sur le territoire.

- 232 enfants bénéficiaires de l'AHIS (AHIS : exemple des accompagnants d'élèves en situation de handicap)
- 129 de l'AEEH (l'Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé). Les enfants bénéficiant de l'AEEH sur Lamballe Terre & Mer représentent 9 % du total des bénéficiaires de cette allocation dans les Côtes d'Armor.

Au 31 janvier 2019, la CAF recense 833 personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) sur le territoire, soit 8% des bénéficiaires AAH du département.

CONSTATS PARTAGES

La présence d'une offre spécifique, sur le territoire, liée à la prise en charge et l'accompagnement des personnes malvoyantes ou déficientes visuelles.

Une offre variée mais mal connue du grand public parfois (ex : la Plateforme de répit handicap à destination des aidants et pilotée par Handicap 22, etc).

Volonté des acteurs locaux de travailler ensemble pour répondre aux problématiques rencontrées par les personnes concernées et faciliter l'accès aux droits communs.

Difficultés d'acceptation du handicap ou de la maladie par les aidants familiaux.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

ACTION 2.1 : FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectifs	<p>Lutter contre la stigmatisation du handicap : casser les préjugés dès le plus jeune âge.</p> <p>Aider au développement et au déploiement d'actions spécifiques favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap.</p> <p>Lever les freins à l'inclusion périscolaire des enfants en situation de handicap (garderie, cantine, ALSH...).</p> <p>Améliorer l'accessibilité (des services, à l'information) aux personnes en situation de handicap.</p>
Action	FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Contexte	<p>Difficultés d'acceptation du handicap ou de la maladie par les aidants</p> <p><u>Volet 1 : Lutte contre la stigmatisation et inclusion des personnes dès le plus jeune âge par la culture</u></p> <p>La culture est considérée comme vecteur de valorisation personnelle, professionnelle et sociale.</p> <p><u>Volet 2 : Lamballe Terre & Mer et le Schéma Territorial des Services aux Familles > thématique handicap déjà prise en compte.</u></p> <p>Au niveau de l'accueil des enfants en situation de handicap, une référente est présente pour accompagner l'enfant, sa famille et les équipes sur les différents sites communautaires. Au total, 16 enfants en situation de handicap âgés entre 3 et 11 ans ont été accueillis dans les structures communautaires en 2018. Ces 16 enfants représentent 9 % des enfants de la tranche d'âge en situation de handicap sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.</p> <p>Il existe une certaine difficulté de prise en charge de certains enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement, liée notamment au manque de moyens humains et et à la nécessité de poursuivre et garantir une qualité des services en adéquation avec les besoins repérés</p> <p>Depuis quelques années, une formation est régulièrement menée au niveau de l'EPCI sur la thématique du handicap. Cette formation est à destination des directeurs et animateurs travaillant auprès des enfants et des jeunes (de 3 à 17 ans). C'est pourquoi, il a été souhaité d'inscrire cette formation</p>

	régulière dans le schéma car c'est une action à poursuivre dans les années à venir.		
<p>Description de l'action</p>	<p><u>Volet 1 : Lutte contre la stigmatisation et inclusion des personnes dès le plus jeune âge.</u></p> <p>1. Faciliter la mise en relation entre les établissements/services accueillant des personnes en situation de handicap et les établissements scolaires et périscolaires, pour le développement de projets inter-services.</p> <p>2. Favoriser le développement d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public (ex : témoignages dans un club sportif d'une personne concernée, échanges sur la vie au quotidien des personnes en situation de handicap, mises en situation au travers d'un « parcours fauteuils », organisation de débat à partir d'un film ou d'un documentaire...).</p> <p>3. Accompagner le déploiement d'actions culturelles au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle : résidences d'artistes et ateliers).</p> <p><u>Volet 2 : Avoir connaissance de l'avancée des projets « handicap » du Schéma Territorial des Services aux Familles</u></p> <p>(organisation de formations régulières sur le handicap aux professionnels de l'enfance-jeunesse, identification de la personne référente des enfants en situation de handicap, réflexion sur l'inclusion sociale en lien avec le handicap).</p>		
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Handicap 22 Lamballe Terre & Mer (culture, direction enfance jeunesse)</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Référente handicap LTM, CIAS, Athéol, POLE IRIS, Familles Rurales, APF 22, Education Nationale (public et privé), MJC de Lamballe, GEM, Altygo, ITEPS 22, Ar goued (Jacques Cartier), Comité départemental de Sport-Adapté...</p>
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Public périscolaire, scolaire, leur famille et entourage.</p>	<p>Territoire(s) concerné(s)</p>	<p>Lamballe Terre & Mer</p>

	Professionnels des services aux publics.		
Calendrier prévisionnel	Certaines actions sont déjà en cours de développement notamment celles incluses dans le Schéma Territorial des Services aux Familles.	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé Feuille de route Handicap 22
Financements	Conseil Départemental 22 (MDPH) Lamballe Terre & Mer Appel à projet Ministère de la Culture (Culture et Santé)		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre d'actions nouvelles développées Nombre de participants. Satisfaction des participants.		

OBJECTIF 3 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

PROBLEMATIQUE

En 1987, le Conseil Economique et Social a défini la précarité comme étant « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible* ».

La précarité n'est donc pas caractérisée par une seule catégorie de personnes mais résulte d'un enchaînement d'évènement débouchant sur des situations de fragilités économiques, sociales et familiales, pouvant toucher l'ensemble de la population.

Les inégalités sociales en matière de santé se traduisent par la réduction de la durée de vie et influencent les conditions dans lesquelles elle se déroule. Ces effets dommageables pour la santé touchent particulièrement les catégories socio-professionnelles les moins favorisées.

Les situations de précarité et de vulnérabilité ont donc un impact direct sur l'état de santé des personnes ainsi que sur leur accès et leurs recours aux soins.

Au niveau régional (ARS), l'action en faveur des personnes en situation de précarité se concrétise au travers de 4 objectifs :

- Pour les personnes en situation de précarité, favoriser l'accès au système de santé de droit commun ;
- Pour les personnes les plus démunies, structurer une offre spécialisée ;
- Consolider la démarche de promotion de la santé et de prévention auprès des personnes en situation de précarité ;
- Améliorer les parcours de santé et de vie des personnes en situation précaire par une meilleure organisation et articulation des acteurs.

CONSTATS PARTAGES

Renoncement aux soins de la part des personnes en situation de précarité.

Un territoire où le taux de chômage est l'un des plus faibles de Bretagne, néanmoins à nuancer du fait de la présence de contrat précaire dans les entreprises parfois.

Présence de structures et dispositifs complémentaires, développés ou en cours de développement sur le territoire : Penthièvre actions, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, Equipe Mobile Santé Précarité.

Une thématique, propre au territoire, a été recensée lors du groupe de travail comme étant un enjeu sanitaire et social : l'hygiène corporelle.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Favoriser l'accès à une bonne hygiène corporelle

ACTION 3.1 : FAVORISER L'ACCES A UNE BONNE HYGIENE CORPORELLE

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectifs	Améliorer l'accès à l'hygiène et aux soins, Accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie et le développement de l'estime de soi, Faire évoluer les mentalités et les tabous en matière d'hygiène.
Action	FAVORISER L'ACCÈS À UNE BONNE HYGIÈNE CORPORELLE
Contexte	<p><u>La précarité hygiénique, une réalité méconnue et facteur d'exclusion sociale.</u></p> <p>La notion de précarité peut être liée à difficultés d'accès à des ressources alimentaires ou à un logement. Elle prend également en compte des difficultés d'accès à l'hygiène (l'accès physique aux lieux d'hygiène, l'accès à certains produits de première nécessité ou encore l'éducation à l'hygiène).</p> <p>> Précarité hygiénique = visible par les autres (critère déterminant de jugement) donc sentiment de mal-être / repli sur soi / auto-exclusion des personnes concernées.</p> <p><u>Données de territoire sur la précarité (CCAS Lamballe-Armor)</u></p> <p>Pour l'année 2021, 174 domiciliations pour un total de 249 personnes domiciliées.</p> <p>dont 108 nouvelles demandes en 2021 réparties comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> 39% d'hommes isolés 19 % femmes isolés 18% couples avec enfants 13% familles monoparentales (la plupart sont des femmes) 9% de couples sans enfants 2% autres <p>Distribution de 20-30 kits d'hygiène en 2021.</p> <p>Déficit d'accompagnement sur le territoire des personnes en grande précarité, notamment les femmes</p> <p>Il existe, sur le territoire de Lamballe-Armor, 5 places en abri de nuit destinées au public homme uniquement. Cet abri de nuit est géré par Penthièvre Actions.</p> <p>Un projet d'accueil de jour avait été annoncé lors de la précédente mandature municipale mais non réalisé à ce jour. Il n'existe donc pas d'accueil de jour pour les publics sans abris sur le territoire.</p>

	<p>L'Abri de nuit existant est uniquement destiné aux hommes. Question de l'accueil et l'accompagnement des femmes sans domicile fixe ?</p> <p><u>Précarité menstruelle des femmes en situation de grande précarité.</u> Seules des écoles et MJC travaillent sur ces questions.</p> <p>> L'hygiène est un facteur essentiel pour la santé, mais également pour l'estime de soi et leur insertion sociale et professionnelle.</p>		
<p>Description de l'action</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer sur ce qu'est une « bonne hygiène » (les bons gestes quotidiens à adopter) auprès du grand public (relai de la communication dans les communes de la LTM). 2. Création d'un Pôle Hygiène (accueil de jour) <ul style="list-style-type: none"> - Accès à des sanitaires (douches, points d'eau...), - Accès à des machines à laver (tarif réduits...) ou partenariat avec une laverie sur centre-ville, - Accès à des produits d'hygiène (kits d'hygiène, protections féminines...), - Lieu de projets de prévention et d'éducation à la santé (ex. actions de prévention sur le bien-être/estime de soi au travers une bonne hygiène corporelle, hygiène bucco-dentaire...), - Lieu d'information sur l'accès aux droits, - Redistribution de vêtements par les associations. 3. Création d'un Guide de l'Urgence Sociale sur le secteur de Lamballe-Armor. 		
<p>Pilote de l'action</p>	<p>En cours</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Lamballe Terre & Mer (CLS, service communication), Penthièvre Actions, CD22, Itinérance, Planning Familial, ADALEA, Addictions France, CMP / EMPP, Professionnels de santé, CPAM 22, UFSBD</p>
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Public sans domicile fixe Public précaire Gens du voyage</p>	<p>Territoire(s) concerné(s)</p>	<p>En cours</p>

	Personnes âgées et en situation de handicap en milieu rural		
Calendrier prévisionnel	Rencontre ADALEA pour visite et échanges sur un dispositif qui dispose d'objectifs similaires. Rencontre Penthievre Actions	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Plus Démunis
Financements	ARS CPAM		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Supports et canaux de diffusion utilisés. A définir en fonction du.es futur.s pilote.s		

AXE 4 : INTERCONNAISSANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LES DEMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE EN MATIERE DE SANTE

PROBLEMATIQUE ET CONSTATS PARTAGES

Les acteurs locaux rencontrent, très souvent, des difficultés pour mobiliser la population dans la définition des politiques publiques qui les concernent pourtant directement. Il s'agit souvent des mêmes personnes présentes, ce qui pose la question de la non-représentativité de l'ensemble de la population dans les décisions.

Un rapport de confiance est indispensable entre les différentes parties prenantes (élus, habitants...) pour pouvoir définir les enjeux de territoire, de manière collaborative.

L'intégration des populations dans la définition des besoins et enjeux de territoire reste une volonté de plusieurs structures et institutions partenaires du CLS.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Prendre en compte la parole des habitants dans tous les projets de santé publique développés dans le cadre de ce Contrat Local de Santé.
- ▶ Développer des projets de santé publique répondant aux réels besoins de la population.
- ▶ Renforcer l'efficacité de l'action et des politiques publiques.
- ▶ Renforcer la place de l'habitant comme acteur de sa propre santé.

ACTION 1.1 : DEVELOPPER LES DEMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE EN MATIERE DE SANTE

Axe 4	INTERCONNAISSANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE
Objectifs	Répondre aux besoins de la population pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Rendre les habitants acteurs de leur propre santé. Valoriser le pouvoir de décision des habitants. Créer un cadre favorable à la participation.
Action	DEVELOPPER LES DEMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE EN MATIERE DE SANTE
Contexte	<p><u>Participation citoyenne menée dans le cadre de l'élaboration du CLS</u></p> <p>Au moment de l'élaboration du diagnostic territorial de santé, plusieurs éléments ont été proposés pour prendre en compte la parole des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une enquête par questionnaire, - L'animation de l'outil « Porteurs de Paroles » sur l'espace public et notamment les marchés. <p>Un appel à volontariat a également été proposé à la population pour s'inscrire dans les groupes de travail du Contrat Local de Santé. Une seule habitante y a répondu favorablement.</p> <p><u>Nécessité de s'associer aux démarches en cours pour favoriser la participation citoyenne dans les projets de santé publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un lien évident sera à construire avec le Conseil de Développement, en cours de construction et piloté par Lamballe Terre & Mer. - Un lien également à faire avec le Centre Social Intercommunal « La Boussole » et son réseau des ambassadeurs. - Un lien avec les autres démarches en cours au sein de la collectivité.
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un groupe citoyen dédié à la politique de santé publique de l'Agglomération. 2. Associer les personnes directement concernées aux différents projets à mener lors des 5 prochaines années (ex. collectif SISM...)

Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer	Partenaire(s)	La Boussole, acteurs engagés dans cette réflexion de participation citoyenne
Public(s) visé(s)	Les habitants, tous âges	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé Feuille de route du Centre Social Intercommunal La Boussole
Financements	Agence Régionale de Santé		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Création d'un groupe Nombre d'habitants volontaires Age des participants (représentativité ?)		

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES ACTEURS ET FAVORISER LE DECLOISONNEMENT ENTRE LES SECTEURS

PROBLEMATIQUE ET CONSTATS PARTAGES

Au moment des réunions de groupes de travail mis en place pour déterminer les enjeux du territoire en matière de santé, les différents acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ont fait, une nouvelle fois, le constat d'un cloisonnement entre les différents secteurs professionnels et donc d'une réelle méconnaissance de ce que existe sur le territoire.

La mise en place de temps forts réguliers, dans un lieu et avec une thématique défini en amont, se veut essentielle dans le cadre de ce Contrat Local de Santé. La mise en place de ces temps forts permettra l'échange formel et informel entre chacun, ce qui entrainera l'amélioration des parcours de santé.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Favoriser la bonne articulation entre les acteurs sanitaire, sociaux et médico-sociaux.
- ▶ Favoriser la mise en réseau pour améliorer les parcours de santé.

ACTION 2.1 : DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Axe 4	INTERCONNAISSANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE
Objectifs	<p>Améliorer le parcours des usagers et éviter les ruptures. Partager les informations entre les acteurs. Connaître les différents dispositifs et professionnels sur le territoire pour mieux orienter les usagers. Permettre le décroisement entre le sanitaire, social, médico-social, professionnels de ville, acteurs de la prévention. Favoriser le regroupement des différents acteurs intervenant autour de l'utilisateur. Favoriser le partage de compétences entre professionnels. Valoriser et communiquer sur l'offre déjà existante sur les territoires. Renforcer la place des pairs-experts. Faire gagner du temps aux professionnels et à l'utilisateur. Unir les forces du territoire pour répondre à l'enjeu d'interconnaissance.</p>
Action	DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES ACTEURS
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin global de renforcer le travail en partenariat et en réseau sur le territoire. • Cloisonnement encore existant, ce qui peut entraîner des difficultés dans le parcours des personnes. • De plus en plus de situations complexes et pour lesquelles une réponse toute faite n'existe pas. • Evolution des dispositifs / changements de professionnels / turn over régulier dans les structures. • Dans le cadre du CLS, interconnaissance déjà menée lors des groupes de travail et rencontres individuelles entre les acteurs du territoire et la chargée de mission CLS. • Rencontres internes à maintenir afin de gagner en cohérence dans la politique globale de Lamballe Terre & Mer
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de fiches-synthèse de présentation des acteurs du territoire, destinées aux professionnels (coordonnées, Rôle/champ de compétences, modalités d'accès/prise en charge). 2. Organisation de temps forts réguliers d'interconnaissance : <i>exposition de situations concrètes en faisant intervenir les professionnels clés. Proposer, en parallèle, des stands de présentation, d'échanges et de partage d'expériences avec les acteurs du territoire agissant sur la</i>

	<i>thématique choisie (sur une journée ? demi-journée ? trimestriel ? bi-annuel ?)</i>		
Pilote de l'action	Lamballe Terre & Mer CPTS du Penthièvre Cap Santé Est Armor	Partenaire(s)	Acteurs du territoire souhaitant être associés
Public(s) visé(s)	Acteurs du territoire	Territoire(s) concerné(s)	Lamballe Terre & Mer et au-delà (acteurs départementaux...)
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé
Financements	Agence Régionale de Santé		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de fiches synthèse créés Satisfaction des professionnels Nombre de temps forts menés sur une année Nombre de participants Satisfaction des participants Nombre de professionnels « experts » sur une thématique, associés à l'organisation des temps forts.		